ENTRETIEN

D'UN

NÉOPHYTE

AVEC

UN MISSIONNAIRE;

Sur le Schisme.



A PARIS;

Chez { CRAPART, Place Saint-Michel,
DUFRENE, au Palais Marchand,
PICHARD, au Luxembourg,
GUERBART, ſur le Pont-Neuf,
ARTHAUD, à l'Aſſemblée Nationale.

M. DCC. XCI.

AVERTISSEMENT.

Le but de cet ouvrage eſt de juſtifier l'enſeignement du pape & des évêques ſur les circonſtances où ſe trouve l'égliſe gallicane, & de faire voir qu'il eſt conforme à la doctrine & à la pratique de l'égliſe univerſelle dans tous les temps. D'après cette vue, on a recueilli dans les ſources de ſon hiſtoire les déciſions & les jugements portés par elle, qui ont toujours ſervi de regle de foi & de conduite à ſes enfants. Ils ſavoient, comme on nous l'a appris à nous-mêmes,

qu'on ne peut jamais ſe tromper en ſuivant ſes oracles, & qu'on n'eſt vraiment catholique qu'autant qu'on croit avec elle & qu'on lui obéit en tout.

ENTRETIEN D'UN NÉOPHYTE AVEC UN MISSIONNAIRE,

SUR LE SCHISME.

Le Néophyte. GRACES à Dieu & à vos ſoins, Monſieur, je connois la religion catholique, apoſtolique & romaine ; je la reſpecte comme je le dois & l'aime de tout mon cœur : mais j'avoue que, par rapport aux circonſtances où ſe trouve l'égliſe de France, je ſuis un Néophyte qui ai beſoin d'inſtruction. Ayez donc la bonté de m'expliquer ſur quoi ſont fondées les réclamations du clergé contre le nouvel ordre des choſes qu'on vient d'établir. Comment arrive-t-il que l'aſſemblée nationale, déclarant qu'elle ne ſe propoſe que de faire refleurir la religion en France, le pape, les anciens évêques & ceux des eccléſiaſtiques que nous étions le plus accoutumés à reſpecter, la contrarient & répandent l'alarme dans tout le royaume ? Cette réſiſtance devient un vrai ſcandale ſi elle n'eſt pas néceſſitée par les principes.

Le Miſſionnaire. Les innovations qu'on veut introduire, Monſieur, ſont ſi oppoſées aux intérêts de la foi, qu'il eſt du devoir de ceux

auxquels ſon dépôt eſt confié de réclamer. Sans doute les miniſtres de l'évangile ſont obligés à donner l'exemple de la ſoumiſſion aux loix ; mais cette ſoumiſſion doit-elle aller juſqu'à coopérer à des entrepriſes injuſtes ? juſqu'à ſouffrir qu'on égare les enfants de l'égliſe, ſans les avertir des dangers auxquels leur conſcience eſt expoſée ? Et, puiſque l'exécution des décrets de l'aſſemblée tend à ſéparer les Français du corps de l'égliſe catholique, en leur faiſant rompre l'unité, & en les précipitant dans le ſchiſme, les paſteurs ne deviendroient-ils pas criminels, même en gardant le ſilence ? Leur conduite n'offriroit-elle pas le plus affligeant contraſte avec celle des miniſtres de tous les temps auxquels ils ont ſuccédé ?

Le Néophyte. Qu'entendez-vous donc, Monſieur, lorſque vous dites que nous tombons dans le ſchiſme, que nous rompons l'unité ? Cette unité eſt-elle indiſpenſable ?

Le Miſſionnaire. Monſieur, l'unité eſt un des caracteres qui conviennent eſſentiellement à l'égliſe catholique. C'eſt ce que ſignifient ces paroles du ſymbole que l'on récite à la meſſe, *Je crois que l'égliſe eſt... une, ſainte, catholique*, &c. ; expreſſion qui nous rend en un mot la tradition de tous les ſiecles. Ecoutons, par exemple, Saint Cyprien ; voici comment il s'exprime dans le traité qu'il a compoſé ſur ce ſujet : « L'égliſe eſt une, & elle ſe répand par ſa fécondité en pluſieurs perſonnes, comme il y a pluſieurs rayons du ſoleil ; mais il n'y a qu'une lumiere ; comme un arbre a pluſieurs branches, mais n'a qu'un tronc & qu'une racine ; comme une ſource ſe diviſe en pluſieurs ruiſſeaux, mais conſerve toujours ſon unité dans ſon origine. Vous ne ſauriez ſéparer un rayon du corps du ſoleil ; une branche d'arbre rompue ſeche, & un ruiſſeau retranché de

ſa ſource tarit : ainſi l'égliſe, toute éclatante de la lumiere du Seigneur, répand des rayons par toute la terre ; & cependant ce n'eſt qu'une ſeule lumiere qui s'étend de toute part, & l'unité du corps n'eſt pas diviſée : elle étend ſes branches par-tout le monde, & fait couler des ruiſſeaux de tous côtés ; & néanmoins c'eſt un ſeul tronc, une ſeule origine & une ſeule mere extrêmement féconde & abondante. C'eſt elle qui nous fait naître, qui nous nourrit de ſon lait, & qui nous anime de ſon eſprit..... Celui qui abandonne l'égliſe de J. C. ne recevra jamais les récompenſes de J. C. ; c'eſt un étranger, c'eſt un profane, c'eſt un ennemi. Celui-là ne peut avoir Dieu pour pere, qui n'a pas l'égliſe pour mere..... Celui qui ne garde point l'unité ne garde point la vie & le ſalut (1). »

Le Néophyte. Qu'eſt-ce que c'eſt, Monſieur, que cette unité dont vous venez de me démontrer la néceſſité ?

Le Miſſionnaire. L'unité conſiſte, outre la participation aux mêmes ſacrements, dans la profeſſion d'une même foi, & dans l'obéiſſance aux paſteurs légitimes.

L'héréſie, en diviſant l'unité de la même foi, rompt un des nœuds qui nous attachent à l'égliſe. La révolte contre les paſteurs légitimes en rompt une autre, &, par la ſéparation d'avec eux, conſomme le ſchiſme. C'eſt ce que S. Jérôme exprime en ces termes : *Nous croyons qu'il y a cette différence entre l'héréſie & le ſchiſme, que l'héréſie ſoutient une doctrine perverſe, & que le*

---

(1) S. Cypr., l. de Unit. eccleſiæ, edit. Paris, en 1643, p. 254; voyez auſſi S. Auguſtin, l. de Unit. eccleſiæ ; Nicole, Traité de l'unité, & tous ceux qui ont écrit ſur l'égliſe.

ſchiſme, par la diviſion d'avec les évêques, ſépare de l'égliſe (1).

Ainſi on appelle hérétiques *ceux qui ſont attachés avec opiniâtreté à une doctrine condamnée par l'égliſe*, & ſchiſmatiques *ceux qui ne reconnoiſſent point les paſteurs légitimes, & qui vivent entiérement ſéparés de leur obéiſſance* (2).

Quoiqu'on puiſſe, abſolument parlant, être ſchiſmatique ſans être hérétique (3), le ſchiſme ne damne pas moins que l'héréſie, puiſqu'il nous ſépare de l'égliſe catholique, hors de laquelle il n'y a point de ſalut. « *Nous croyons une égliſe*, dit Saint Auguſtin, *& c'eſt la catholique : les hérétiques & les ſchiſmatiques appellent auſſi leurs ſynagogues égliſes. Mais.... ni l'hérétique n'appartient à l'égliſe catholique ni le ſchiſmatique* (4).

Le Néophyte. Quel rapport, Monſieur, ce que vous venez de dire a-t-il avec ce qui arrive aujourd'hui ? Ne ſommes-nous pas unis à nos paſteurs ? Ne leur rendons-nous pas l'obéiſſance qui leur eſt due ?

---

(1) S. Hier. in epiſt. ad Tit., c. 3.

(2) Catéch. de Montpellier, partie I, ſect. 2, c. 3, §. 4.

(3) La différence qui ſe trouve (entre le ſchiſme & l'héréſie), dit S. Jérôme, peut avoir lieu à la naiſſance du ſchiſme ; mais dans la ſuite il n'y a pas de ſchiſme qui ne produiſe quelque héréſie pour juſtifier ſa ſéparation de l'égliſe (In Epiſt. ad Tit., c. 3.) ». « De l'antre du ſchiſme ſort bientôt la furieuſe héréſie (S. Optat., l. 3.) ». « Les canons de l'égliſe, dit Van-Eſpen, ainſi que les décrets des ſouverains pontifes, s'expriment avec la même rigueur ſur le ſchiſme & l'héréſie, par la raiſon que, quoique le ſchiſme pût abſolument exiſter ſans l'héréſie, il eſt cependant ordinairement joint à l'héréſie ; & même ſi, dans l'origine, il étoit ſans héréſie, & s'il conſiſtoit peut-être alors dans une ſeule queſtion de fait, cependant, preſque toujours, il finit par dégénérer en héréſie. (Jus eccleſ. univ., part. 3 ; tit. c. 4. 2.) ». Selon Fleury, « Les canons mettent les ſchiſmatiques au même rang que les hérétiques, parce que, comme dit S. Cyprien, celui qui ne garde pas l'unité de l'égliſe, ne garde pas non plus l'unité de la foi. (Inſt. au droit eccl., c. 8.). »

(4) S. Aug. de Fid. & Symb., c. 10, n°. 21.

Le Miſſionnaire. Monſieur, on n'appartient à l'égliſe, qu'en ſe laiſſant conduire par les paſteurs qu'elle-même nous a envoyés ; ſe ſouſtraire à leur autorité pour s'en créer de nouveaux, c'eſt rompre les liens de l'unité, & tomber dans le ſchiſme.

« C'eſt de là que viennent les ſchiſmes & les héréſies (diſoit Saint Cyprien dans des circonſtances ſemblables à celles où nous nous trouvons), lorſque, par une témérité préſomptueuſe, quelques-uns mépriſent l'évêque, qui ne peut être qu'un dans ſon égliſe, & quand les hommes jugent indigne de cette dignité celui qu'il a plu à Dieu d'en juger digne (1). »

L'égliſe étant une, elle ne peut pas en même temps être dedans & dehors. Si elle eſt avec Novatien, elle n'a point été avec Corneille. Mais ſi elle a été avec Corneille, qui a ſuccédé légitimement à Fabien, ... Novatien n'eſt point dans l'égliſe, & il ne peut point être tenu pour évêque, puiſqu'ayant mépriſé la tradition de l'évangile & des apôtres, il n'a ſuccédé à perſonne, & a pris ſon origine de lui-même (2). »

« Le ſchiſme, dit Fleury, eſt une diviſion qui déchire l'égliſe, lorſqu'une partie du peuple ou du clergé ſe révolte contre ſon paſteur légitime, ſe retire de ſa communion, &, de ſon autorité propre, ſe donne un faux paſteur (3). »

Le Néophyte. Eh ! pourquoi, s'il vous plaît, ne regarderoit-on pas comme paſteurs légitimes nos évêques & nos curés conſtitutionnels ?

Le Miſſionnaire. Je l'ai déjà expliqué, Mon-

---

(1) S. Cypriani Epiſt. 69 ad Florent. Pupian., pag. 171.
(2) Epiſt. 76 ad Magn. p. 209.
(1) Inſtit. au droit eccléſiaſt., c. 8.

ſieur, dans l'*Entretien d'un électeur de Paris avec un P. de l'Oratoire, ſur le choix des nouveaux paſteurs.*

Il doit me ſuffire ici, pour vous répondre, de vous dire en deux mots que ceux que vous appellez vos paſteurs ſont faux & ſans pouvoirs, & parce qu'ils occupent la place de titulaires qui ſont vivants & qui n'ont point été dépoſſédés par l'égliſe, & parce qu'en ſuppoſant qu'il en ſoit autrement, ils n'ont été nommés & inſtitués que par la puiſſance ſéculiere, & n'ont point reçu la miſſion divine & la juriſdiction néceſſaires pour exercer canoniquement les fonctions paſtorales.

Le Néophyte. Mais, Monſieur, la ſituation des ſimples fideles eſt bien embarraſſante ; car, d'une part, les anciens titulaires réclament contre leur prétendue deſtitution, & ſoutiennent qu'ils ſont toujours les ſeuls & vrais paſteurs ; de l'autre côté, ceux qui leur ſont ſubſtitués s'annoncent comme les miniſtres légitimes. Auxquels faut-il croire ?

Le Miſſionnaire. Monſieur, pour éclairer les fideles ſur cette queſtion, il eſt une marche ſimple & ſûre, c'eſt de mettre ſous leurs yeux le jugement que l'égliſe a porté autrefois des paſteurs qui ont été établis de la même maniere que ceux qu'on entreprend de vous donner. La pratique conſtante de l'égliſe eſt une preuve authentique de ſa croyance. D'ailleurs, puiſqu'on prétend rappeller la diſcipline primitive, nous ne pouvons mieux faire que de comparer la nouvelle qu'on introduit, avec celle qui a eu lieu dans les premiers ſiecles du chriſtianiſme. Pour cela j'ouvre l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Fleury. Tout le monde ſait de quel poids doit être ſon témoignage en cette matiere.

En 251. « S. Corneille, dit ce ſavant & judicieux au-

teur, avoit été élu pape, & ſa promotion avoit été approuvée d'un commun conſentement. Le prêtre Novatien ſe déclara hautement contre cette élection, &, paſſant plus avant, il ſe fit lui-même ordonner évêque de Rome comme ſi le ſiege eût été vacant. (L. VI, n°. 52.) (1). »

« S. Cyprien tenoit un concile avec un grand nombre d'évêques qui s'étoient aſſemblés à Carthage pour régler les affaires de l'égliſe. Les évêques d'Afrique ayant connu que les ſchiſmatiques avoient pouſſé leur audace juſqu'à ſe faire un autre évêque, furent touchés de l'irrégularité de cette ordination, & réſolurent auſſitôt de refuſer lenr communion aux députés de Novatien. On dit, pour toute réponſe aux ſchiſmatiques, qu'un évêque étant une fois établi, il n'y a plus moyen d'en établir un autre. (Ibid. n°. 54). »

« Le pape S. Corneille aſſembla à Rome un concile de 60 évêques. Ce concile condamna Novatien, ſon ſchiſme & ſa doctrine. S. Corneille fit part aux autres égliſes de ce qui s'étoit paſſé en ce concile : il en écrivit entre autres à Fabius, évêque d'Antioche, lui montrant que toutes les égliſes d'Italie & d'Afrique étoient du même ſentiment. Il ſe tint des conciles ſemblables dans les autres provinces touchant les ſchiſme

---

(1) Novatien ſe vantant d'avoir été fait évêque malgré lui, Saint Denys d'Alexandrie lui écrivit en ces termes : « Si l'on vous a conduit juſques-là malgré vous, vous le ferez voir en revenant de votre plein gré. Il falloit plutôt ſouffrir toutes ſortes de choſes que de déchirer l'égliſe de Dieu : il ne vous eût pas été moins glorieux de ſouffrir le martyre pour ne pas diviſer l'égliſe, que pour ne pas ſacrifier aux idoles. . . . . Si vous pouvez ramener vos freres à l'unité, vous aurez un plus grand mérite que la faute que vous n'avez faite a été grande : que ſi vous ne pouvez les ramener, ſauvez du moins votre ame. (Apud Euſeb. Hiſt. eccleſ., l. 6, c. 45.). »

& l'erreur de Novatiens..... Novatien fut déposé dans le concile d'Antioche. (L. VI, n°. 55, & le VII, n°. 5) (1). »

---

(1) Pour ne rien laisser à desirer sur ce sujet, je crois devoir rapporter ici les passages qui suivent : « Corneille a été élu à la place de Fabien (écrivoit S. Cyprien), c'est-à-dire de celle de S. Pierre, & la chaire sacerdotale étant vacante. Maintenant donc, qui voudra être évêque de Rome, il faut qu'il le soit hors de l'église, & que, puisqu'il en rompt l'unité, son ordination soit illégitime. Quel qu'il soit, c'est un profane, c'est un étranger, c'est un apostat. Car ne pouvant pas y avoir deux évêques dans un même siege, celui qui est créé après l'élection du premier n'est pas le second, mais n'est rien...... Si ce n'est que vous teniez pour évêque celui qui, après qu'un autre a été ordonné dans l'église, tâche d'être élu à sa place par des déserteurs : de sorte qu'au lieu qu'il n'y a qu'une église établie par J. C., & divisée en plusieurs membres par toute la terre, non plus qu'un épiscopat répandu de tous côtés en plusieurs évêques qui sont tous unis ensemble ; lui (Novatien), violant cette tradition divine & rompant l'unité de l'église catholique, s'efforce d'établir une église humaine, & envoie en plusieurs villes des nouveaux apôtres jetter les fondements de la nouvelle doctrine, & a la hardiesse de créer d'autres faux évêques sur ceux qui ont été ordonnés il y a déjà long-temps par toutes les provinces & dans chaque ville, & qui sont également vénérables par leur âge, recommandables par l'intégrité de leur foi, & illustres par les épreuves qu'ils ont souffertes pendant la persécution. Ainsi il prétend pouvoir changer, par son opiniâtreté & ses cabales, toute la face du monde, & rompre les nœuds qui lient ensemble les membres du corps de l'église, en jettant par-tout les semences de division & de discorde. Il ne sent pas que les schismatiques font toujours d'abord quelques progrès, mais que cela ne dure pas, & que leurs entreprises illégitimes tombent bientôt par terre avec eux..... Celui qui ne conserve ni l'unité d'un même esprit, ni le lien de la paix, mais qui se sépare de l'église & de la compagnie des évêques, ne peut avoir ni la puissance ni la dignité d'évêque, parce qu'il ne veut pas garder la paix ni l'unité de l'épiscopat. (Epist. 52 ad Antonian. p. 95 & suiv.). »

« Ayant appris que Novatien a été élu évêque de Rome, indignés de cette ordination illégitime & pernicieuse à l'église catholique, nous avons cru devoir retrancher de notre communion ceux que Novatien nous avoit envoyés, après avoir réfuté les raisons qu'ils alléguoient pour défendre une entreprise aussi irréguliere, & qu'ils tâchoient de soutenir opiniâtrement...... Il seroit trop long de renfermer dans une lettre tout ce qu'il a été dit contre eux pour

« L'EMPEREUR (Conftantius fit mettre un évêque à Rome à la place de Libere. Tout le clergé avoit juré de n'en recevoir point d'autres En 355.

---

les arrêter & pour les convaincre d'avoir formé un fchifme dans l'églife.... Nous ne ceffons de leur repréfenter que c'eft une impiété d'abandonner fa mere, & qu'après qu'un évêque a été une fois élu, ... on ne peut plus en élire un autre. (Epift. 41 ad Cornel., 79 & 80). »

» Puifque le parti oppofé à la paix, pouffé d'une rage obftinée, n'a pas feulement refufé de retourner dans le fein de l'églife, mais s'eft même élu un évêque, &, contre toutes les loix de la difcipline & de l'unité catholique, a créé hors de l'églife un chef qu'elle ne reconnoît pas ...... nous vous avons écrit ce qui nous a paru conforme à la tradition divine & à la difcipline eccléfiaftique. (Ep. 42 ad Cornel., p. 80). »

» J'ai été touché d'une douleur très-vive lorfque j'ai appris que, contre la difcipline de l'églife, contre la difpofition de l'évangile, contre les loix de l'unité catholique, vous avez confenti qu'on ait fait un autre évêque, c'eft-à-dire qu'on ait établi une autre églife, qu'on ait déchiré les membres de J. C., qu'on ait mis la divifion dans le troupeau du Seigneur. Je vous prie donc au moins de ne pas demeurer davantage dans un fchifme fi dangereux; mais, vous fouvenant de la tradition divine, de retourner à votre mere, que vous avez comblée d'affliction en la quittant. (Epift. 44 ad confeff. rom. p. 84). »

Voici ce que le pape S. Corneille écrivit à S. Cyprien : » Autant que nous avions eu de déplaifir de l'égarement des confeffeurs qui, furpris par les artifices de Novatien, s'étoient féparés de l'églife, autant nous avons reçu de joie de ce qu'ayant reconnu leur erreur & la malice de ce ferpent, ils font retournés fincèrement à l'églife dont ils étoient fortis. . . . Nous favons, difoient-ils, que Corneille a été élu évêque de l'églife catholique par Dieu tout-puiffant & par J. C., notre Seigneur. Nous confeffons notre erreur : nous avons été furpris, nous avons été abufés ; &, bien qu'il femblât que nous communiquaffions avec un homme fchifmatique & hérétique, notre cœur néanmoins étoit toujours tourné vers l'églife ; car nous n'ignorons pas qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'un feul Seigneur J. C., que nous avons confeffé, qu'il n'y a qu'un efprit Saint, & qu'il ne doit y avoir qu'un évêque dans l'églife catholique. (Epift. 46 Cornel. ad Cyprian., p. 86). »

» Nous avons lu votre lettre (répond S. Cyprien à S. Corneille) & y avons appris avec beaucoup de joie ce que nous defirions tous paffionnément, qu'ils (les confeffeurs) font retournés à l'églife catholique ; c'eft-à-dire qu'ayant renoncé à leur erreur, ou plutôt à leur fureur fchifmatique, ils font ren-

tant qu'il vivroit. Mais la faction des ariens choisit Félix, archidiacre de l'église romaine. (L. XIII, n°. 21).»

»Constatius étant venu à Rome, . . . les dames romaines se présenterent devant lui pur lui demander le retour du pape Libere exilé deux ans auparavant; elles le supplierent d'avoir pitié de cette grande ville privée de son pasteur & exposée aux insultes des loups. Constantius répondit que Rome avoit un pasteur capable de la gouverner sans qu'il en fût besoin d'autre : il entendoit Félix. . . . Mais le peuple s'écria tout d'une voix : Un Dieu, un Christ, un Évêque. (Ibid. n°. 44). »

»Le pape Libere revint à Rome la troisieme année de son exil : il y entra comme victorieux, & le peuple accourut au-devant de lui avec joie. L'antipape Félix, odieux au sénat & au peuple, fut chassé de la ville.... L'empereur le vouloit maintenir avec Libere & leur faire gouverner en commun l'église romaine, contre les canons, qui ne permettent pas deux évêques dans un siege. Mais il fut obligé, malgré lui, de l'abandonner.... Ni S. Optat ni S. Augustin ne comptent Félix

---

trés dans la maison de l'unité & de la vérité. . .. Ainsi désormais personne ne pourra plus guere être trompé par les discours artificieux de cet homme furieux & schismatique (Novatien) puisque les généreux soldats de J. C., qu'il avoit surpris, ont quitté son parti. (Epist. 47 ad Corn., pag. 88). »

» Comment peut-on tenir pour pasteur, écrivoit-il à Magnus, celui qui, tandis que le véritable pasteur subsiste & préside dans l'église de Dieu par une ordination successive, ne succédant à personne & commençant par lui-même, ne doit être considéré que comme un étranger, un profane, un ennemi de la paix & de l'unité, & un homme qui ne demeure point dans la maison de Dieu, c'est-à-dire dans son église ? Epist. 76 ad Mag., pag. 209). »

dans la ſuite des évêques de Rome. (L. XIV, nº. 7). »

»Les ennemis de S. Athanaſe entreprirent de donner de ſon vivant un évêque à Alexandrie. Ils propoſerent Grégoire & l'ordonnerent en effet.... L'ayant ordonné contre toutes les regles.... ils ſe ſervirent de l'autorité de l'empereur pour le mettre en poſſeſſion. . . . . Le peuple catholique s'aſſembla avec plus d'empreſſement dans les égliſes, ſe plaignant hautement. . . . . Le préfet gagne la populace, les juifs & les gens déréglés. Il aſſemble les pâtres & la jeuneſſe la plus inſolente des places publiques, les échauffe & les envoie par troupes contre le peuple aſſemblé dans les égliſes. Des vierges furent dépouillées & traitées indignement. . . . . . On prenoit des prêtres & des laïcs; on menoit les vierges dévoilées devant le tribunal du gouverneur.... d'autres étoient fouettées. On ôtoit le pain aux miniſtres de l'égliſe & aux vierges. Tout cela ſe paſſoit dans le carême & vers la fête de pâque. Le vendredi-ſaint Grégoire entra dans l'égliſe avec le gouverneur & des païens, & voyant l'horreur que les peuples avoient de ſon entrée violente, il obligea le gouverneur à faire fouetter publiquement & mettre en priſon trente-quatre perſonnes tant vierges que femmes mariées & hommes de condition. . . . . Il s'empara de toutes les égliſes, en ſorte que le peuple & le clergé catholique étoient réduits à n'y point entrer ou à communiquer avec les ariens. (L. XII, nº. 14) (1). » En 341.

« Le pape Jules aſſembla à Rome un concile

---

(1) Ne ſeroit-on pas tenté de croire que c'eſt ici une prophétie après coup, & que Fleury décrit ce dont nous ſommes témoins ?

d'environ 50 évêques pour juger la caufe de S. Athanafe.... S. Athanafe fut déclaré innocent, & confirmé dans la communion de l'églife comme évêque légitime. (Ibid. n°. 22). »

«Le pape Jules , écrivant aux orientaux au nom du concile, releve ainfi l'irrégularité de l'ordination de Grégoire : Voyez qui font ceux qui ont agi contre les canons, nous qui avons reçu un homme fi bien juftifié (Athanafe) ou ceux qui.... ont donné le nom d'évêque à un étranger & l'ont envoyé à Alexandrie avec une efcorte de foldats...... Il ne falloit pas introduire une telle nouveauté dans l'églife ; car qu'y a-t-il de femblable dans les canons ou dans la tradition apoftolique, que l'églife étant en paix & tant d'évêques vivant dans l'union d'Athanafe, évêque d'Alexandrie, on y envoie Grégoire étranger ? (Ib. n°. 25). »

« Dans un concile de 170 évêques, tenu à Sardique, on reconnut la juftice du jugement rendu à Rome par le pape Jules en faveur d'Athanafe; fa caufe fe trouva fans difficulté ; & tous les évêques le reconnurent innocent & le confirmerent dans la communion de l'églife..... La lettre qu'ils écrivirent à l'églife d'Alexandrie porte que le concile a reconnu la juftice & l'exactitude du jugement rendu par le pape en faveur de S. Athanafe.... Ils exhortent les fideles de l'églife d'Alexandrie à conferver avant toutes chofes la foi catholique, pour laquelle & pour leur évêque Athanafe ils doivent fouffrir toutes fortes de perfécutions, les regardant comme un efpece de martyre. Ils déclarent la dépofition de Grégoire, ou plutôt la nullité de fon ordination. (Ibid. n°. 34-36) (1). »

(1) S. Athanafe , écrivant à tous les évêques catholiques à l'occafion de l'intrufion de Grégoire, s'exprime ainfi : « Je vous

«GRÉGOIRE étant mort, les Ariens avoient ordonné évêque d'Alexandrie un nommé George... Les partiſans de George troublerent le peuple aſſemblé pour prier. Il enleverent pluſieurs vierges de leurs maiſons & inſulterent à d'autres dans les rues, principalement par leurs femmes, qui ſe promenoient inſolemment comme des bacchantes; cherchant l'occaſion d'outrager les femmes catholiques.... La perſécution s'étendit hors d'Alexandrie & dans toute l'Egypte & la Libye. Il y eut un ordre de Conſtantius pour chaſſer des égliſes les évêques catholiques..... On perſécuta ainſi plus de 90 évêques, c'eſt-à-dire à-peu-près autant qu'il y en avoit dans toute l'Egypte & la Libye.... A la place de ces ſaints évêques on mettoit des jeunes débauchés. Ils traitoient les affaires de l'égliſe par une politique purement humaine. Ces faux paſteurs commencerent à altérer la foi en Egypte, où la doctrine catholique avoit été prêchée juſqus-là avec une entiere liberté: & comme les vrais fideles s'éloignoient d'eux, ce fut une nouvelle oc- En 356.

---

conjure d'être tellement touché d'une indignité ſi étrange, que vous ſoyez convaincus qu'il ne s'agit pas dans cette occaſion de mon intérêt & d'une injure qui me ſoit particuliere, mais que vous êtes tous outragés en ma perſonne; & il faut que chacun de vous éleve ſa voix pour s'en plaindre comme ſouffrant les mêmes maux que j'endure, & que vous empêchiez par votre zele le violement des canons & la corruption de la foi de toute l'égliſe. Les canons qui nous ont été donnés comme des regles pour la conduite & le gouvernement des égliſes, ne ſont pas des inventions de nos jours; mais nos peres nous les ont laiſſés par tradition avec beaucoup de ſageſſe, & ils les ont affermis par la pratique non interrompue de pluſieurs ſiecles... Ne ſouffrez donc pas que ces regles ſaintes, qui ont été obſervées de tout temps dans les égliſes par nos anciens, ſe perdent & ſe ruinent de nos jours». S. Athanaſe détaille enſuite les violences exercées alors contre les catholiques, & dont Fleury vient de nous faire le récit. (S. Athan. ad Epiſc. orth., edit benedict., t. 1, p. 110-118).

cafion de les fouetter, de les emprifonner & de confifquer leurs biens. (L. XIII, n°. 31-34.) »

» S. Athanafe étoit cependant dans le défert. Il s'y étoit retiré d'abord en fortant d'Alexandrie, lorfque George y entra. Ce fut là qu'il compofa plufieurs ouvrages. Dans une lettre adreffée aux folitaires, il réfute les prétextes dont l'empereur Conftantius vouloit colorer fa perfécution. . . . . Il fe vante, difoit-il, de prendre foin des canons, lui qui fait tout le contraire. Car quel canon porte . . . que des foldats infultent les églifes; que des comtes & des eunuques gouvernent les affaires eccléfiaftiques; que l'on juge les évêques felon les édits. (Ibid. n°. 47.) »

» Après la mort de George, S. Athanafe ne voyant plus d'obftacle à fon retour, rentra à Alexandrie. . . . Son entrée fut un triomphe. . . . Les catholiques rentrerent dans toutes les églifes. (L. XV, n. 25.) (1)

En 367. » Les ariens ordonnerent Lucius évêque à la place de George. Lucius preffa fouvent Valens de l'envoyer à Alexandrie. . . . Mais la crainte du peuple le retenoit. (L. XVI, n. 10.) Mais les ariens ayant repris courage à la mort de S. Athanafe, ... on écrivit au nom de l'empereur au préfet d'Egypte & aux troupes qui y étoient pour chaffer Pierre (fucceffeur de S. Athanafe) . . . . Lucius vint donc prendre poffeffion de l'églife d'Alexandrie, accompagné du gouverneur Pallade, du comte Magnus, de leurs appariteurs & de leurs foldats, & d'une troupe de païens qui lui applaudiffoient. (Ib. n. 34). »

(1) S. Athanafe, dans fa lettre aux évêques d'Egypte & de Libye, s'éleve avec force contre les entreprifes des ariens & notamment contre les faits de l'intrus George ci-deffus rapportés. (S. Athan. Epift. ad epifc. Egyp. & Lib., t. 1, pag. 27.)

» Valens donna ordre (en 378) de ceſſer la perſécution contre les catholiques, & de rappeller les évêques & les prêtres exilés. . . Alors les catholiques ſe releverent par toutes les villes, mais particuliérement à Alexandrie. Pierre y retourna avec les lettres du pape Damaſe qui autoriſoient ſon élection. On lui remit les égliſes & on chaſſa l'uſurpateur Lucius. (L. XVII, n. 37.) »

Le Néophyte. J'obſerve, Monſieur, que les paſteurs ſubſtitués dont nous venons de parler étoient hérétiques, & qu'il n'eſt pas étonnant dès-lors que l'égliſe les ait tous déſavoués.

Le Miſſionnaire. Les paſteurs conſtamment méconnus, dont il s'agit ici, Monſieur, ont été rejettés par l'égliſe non ſeulement comme hérétiques, mais parce que, ſans aucune miſſion d'elle, prétendant remplacer des paſteurs vivants, & qui n'avoient point été canoniquement dépoſés, on les regardoit comme des intrus & des ſchiſmatiques dont l'ordination étoit oppoſée à toutes les loix de la diſcipline & à la tradition évangélique.

Au reſte, pour confirmer encore mieux ce que j'avance & achever de diſſiper vos doutes, je vais vous montrer qu'on a réputé intrus & ſchiſmatiques ceux même d'entre les faux paſteurs qui n'avoient point failli dans la foi. Conſultons encore ici l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Fleury : il va nous parler de Fortunat & de pluſieurs autres que rien n'entache d'héréſie.

» On ordonna un faux évêque de Carthage, ſavoir Fortunat. . . . . S. Cyprien ne s'empreſſa pas de donner à S. Corneille (pape) la nouvelle de cet attentat. . . . . Il mépriſoit ces impertinences des hérétiques & des ſchiſmatiques, & ne croyoit pas qu'il convînt à la dignité de l'égliſe catholique de ſe mettre en peine de leurs folles entre- En 252.

prifes. Fortunat envoya à Rome pour demander la communion du S.-Siege comme évêque de Carthage. Le chef de la légation fut Féliçiffime. . . Quand il fut arrivé à Rome il fe préfenta à l'églife, prétendant faire reconnoître Fortunat pour évêque de Carthage. Mais le pape S. Corneille ne voulut pas feulement l'écouter, & le rejetta de l'églife avec une vigueur facerdotale. (L. VII, n. 7.) »

En 404. » Les évêques de la province d'Afrique s'étant affemblés à Carthage pour élire un évêque à la place de Menfurius, ils nommerent Cécilien. Botrus & Céleufius fe déclarerent contre Cécilien, refufant de communiquer avec lui & voulant faire caffer fon ordination. Le chef de ce parti étoit un nommé Donat. . . . Ils citerent Cécilien pour comparoître devant eux; mais le peuple catholique ne l'y laiffa pas aller. Enfin ils condamnerent Cécilien, &, regardant le fiege de Carthage comme vacant, ils procéderent à une nouvelle élection & ordonnereut un nommé Majorin. . . . Enfuite les fchifmatiques écrivirent des lettres de tous les côtés en Afrique pour détourner tous les fideles de la communion de Cécilien. Mais il fe crut fuffifamment juftifié, étant uni par lettres de communion avec toutes les églifes, & principalement avec l'églife romaine, où a toujours été la primauté de la chaire apoftolique. Telle fut l'origine du fchifme des donatiftes en Afrique. (L. IX, n. 24.) »

« Les évêques du concile de Rome (tenu en 313) déclarerent Cécilien innocent, & approuverent fon ordination. . . . . Cependant on envoya en Afrique deux évêques pour déclarer où étoit l'églife catholique.... Ils prononcerent que l'églife catholique étoit celle qui étoit répandue par tout le monde, & que le jugement porté à

Rome

Rome ne pouvoit être infirmé. Ainfi ils communiquerent avec le clergé de Cécilien. (L. X, n. 11.) »

« Fatigué par les plaintes des donatiftes, qui difoient toujours que le concile de Rome n'avoit pas été affez nombreux, & voulant leur ôter tout prétexte de tumulte, Conftantin réfolut de faire affembler un plus grand concile, & dans les Gaules, comme ils le defiroient, c'eft-à-dire, en la ville d'Arles.... Les évêques du concile d'Arles, non plus que ceux du concile de Rome, ne trouvent aucune preuve des accufations intentées contre Cécilien : il fut encore abfous & fes accufateurs condamnés. (Ib. n. 34.) »

« Le concile de Cabarfuffi (en 394) condamne Primin (donatifte) qui avoit été élu évêque de Carthage, & lui reproche, entre autres crimes, d'avoir donné des fucceffeurs à des évêques vivants. (L. XIX, n. 54.) »

« Les ennemis de S. Jean Chryfoftome (l'ayant dépofé & chaffé de Conftantinople), ces fchifmatiques mirent à fa place le prêtre Arface.... S. Jean Chryfoftome le tenoit pour un ufurpateur. (L. XXI, n. 39.) » En 404.

« Le pape Innocent écrivit à S. Jean Chryfoftome une lettre de confolation, l'exhortant à fouffrir patiemment fur le témoignage de fa bonne confcience.... Dans cette lettre le pape Innocent déplore les maux de l'églife de Conftantinople, patticuliérement l'intrufion d'un évêque à la place d'un évêque vivant & innocent, au mépris des canons. (Ib. n. 50.) »

(S. Jean Chryfoftome mourut en 407). « Sa mort ne termina pas la divifion des églifes d'Orient & d'Occident ; &, tant que les Orientaux refuferent de rétablir fa mémoire, l'églife romaine, fuivie de tout l'Occident, tint ferme dans la réfolution qu'elle avoit prife de ne point

communiquer avec les évêques orientaux. (Liv. XXII, n°. 13.) »

« Ce fut S. Alexandre, évêque d'Antioche, qui rétablit le premier le nom de S. Jean Chryſoſtome dans les diptyques eccléſiaſtiques...... Acace de Berée, un des chefs du parti contraire à S. Jean Chryſoſtome, revint auſſi en cette occaſion.... S. Alexandre d'Alexandrie, étant venu à Conſtantinople, parla hardiment pour la mémoire de S. Jean Chryſoſtome.... S. Iſidore de Péluſe écrivit auſſi à S. Cyrille avec force & autorité ſur ce ſujet.... S. Cyrille ſe rendit enfin, & l'égliſe d'Alexandrie étoit, dès l'an 419, en communion avec l'égliſe romaine. (L. XXIII, numéros 26 & 27.) »

En 457. « TIMOTHÉE, ſurnommé Elure...., ſe fit ordonner évêque d'Alexandrie.... Ceux de ſon parti chercherent l'évêque Protérius, qui ſe retira dans le baptiſtere, croyant ſe garantir par la ſainteté du lieu & du temps; car c'étoit le vendredi ſaint. Mais les ſchiſmatiques n'y eurent pas d'égard non plus qu'à ſa vieilleſſe & à ſes cheveux blancs : ils entrerent à mains armées dans le baptiſtere & comme Protérius étoit en priere, il fut tué d'un coup d'épée & percé de pluſieurs autres coups. Après cela Timothée exerça librement à Alexandrie toutes les fonctions du ſacerdoce..... Il troubloit les monaſteres d'hommes & de filles, y mettant des clercs de ſa faction, & défendant de recevoir la communion des évêques & des clercs eccléſiaſtiques..... Ainſi ils étoient réduits à s'enfuir & à ſe cacher. (L. XXIX, n°. 2). »

« Ces nouvelles étant venues à Conſtantinople, Anatolius en avertit S. Léon. Ce pape écrivit donc à l'empereur Léon. Il le pria de procurer la paix de l'égliſe d'Alexandrie, en y faiſant ordonner un évêque par les catholiques. (Ib., n°. 3.) »

Cependant plusieurs évêques d'Egypte présenterent à l'empereur Léon une requête au nom de tous les évêques d'Egypte & des clercs d'Alexandrie. Ils racontoient l'intrusion de Timothée, le massacre de Protérius & la persécution que souffroient les catholiques ; puis ils ajoutoient : Nous vous supplions d'écrire au très-saint archevêque de Rome, à ceux d'Antioche, de Jerusalem, & autres que vous jugerez à propos, afin qu'ils vous rapportent ce qui est réglé par les canons, & que vous ordonniez que l'usurpateur soit chassé de l'église d'Alexandrie & puni comme il le mérite ; ensuite que, suivant les canons & l'ancienne coutume, le concile orthodoxe de toute la province d'Egypte élise un personnage digne de remplir le siege de S. Marc. Nous vous supplions aussi de lui défendre de faire aucune ordination d'évêque ou de clerc, de célébrer l'office ni de rien innover dans nos églises (Ibid., n°. 4). »

« L'empereur ordonna à Anatolius d'assembler son clergé avec les évêques catholiques qui se trouvoient alors à Constantinople pour donner leur avis. Anatolius tint un concile à Constantinople. Le résultat de ce concile fut la lettre d'Anatolius à l'empereur Léon, où il déclare que l'ordination de Timothée est nulle & contre les canons. (Ib. n°. 5.) »

« Les métropolitains d'Orient que l'empereur avoit consultés sur l'ordination de Timothée Elure, lui firent tous des réponses conformes. Il nous en reste jusqu'à trente-six.... Ces lettres sont synodales, & la plupart portent la souscription de plusieurs évêques. Tous rejettent l'ordination de Timothée, & le nomment tyran & usurpateur ; déclarent qu'ils tiennent Protérius pour martyr, & qu'ils communiquent avec ceux de sa ommunion. (Ib., n°. 12) »

« L'empereur Léon, ayant reçu les réponſes des métropolitains, écrivit à Styla, duc d'Alexandrie, de chaſſer Timothée Elure ; ce qui fut exécuté.... Le pape S. Léon l'ayant appris, en écrivit à l'empereur Léon. Il le remercie d'abord au nom de toutes les égliſes d'avoir chaſſé l'uſurpateur, & le prie de faire élire un évêque d'Alexandrie. (Ib., n°. 14.) »

Le Néophyte. Je ne ſuis point ſurpris, Monſieur, qu'on ait regardé comme intrus les paſteurs dont nous avons parcouru l'hiſtoire : ceux qu'ils remplaçoient n'étoient point dépoſſédés légalement, ne l'ayant été que par les divers partis qui dominoient : au lieu qu'en France, les anciens titulaires ont été véritablement deſtitués par la puiſſance ſouveraine. D'après cela ceux qu'on leur donne pour ſucceſſeurs doivent être regardés comme paſteurs légitimes.

Le Miſſionnaire. Si vous voulez vous rappeller, Monſieur, ce que nous avons vu juſqu'ici, vous reconnoîtrez que, parmi les évêques qu'on a entrepris de remplacer, pluſieurs avoient été auſſi déplacés par la puiſſance ſouveraine ; par exemple, Libere par l'empereur Conſtantius (1), S. Athanaſe par l'empereur Julien (2), S. Jean Chryſoſtome par l'empereur Arcade (3).

Mais ſi ces faits ne ſuffiſent pas encore, je vais vous mettre ſous les yeux ce qui ſe paſſa du vivant de S. Ignace, patriarche de Conſtantinople. Vous y trouverez une nouvelle preuve de cette vérité, que, dans l'égliſe catholique, on a toujours regardé comme intrus & ſchiſmatiques les paſteurs qu'on a voulu ſubſtituer aux titulaires vivants, quoique ceux-ci euſſent été dépoſés par la puiſſance ſouveraine.

---

(1) Fleury, Hiſt. eccléſiaſt., l. XIII, n°. 21.
(2) Liv. XV, n°. 34.
(3) Liv. XXI, n°. 35.

« L'EMPEREUR Michel fit chaſſer S. Ignace de Conſtantinople.... Cependant pluſieurs évêques ſe plaignoient de l'injuſtice qu'on lui faiſoit, & menaçoient de ne point reconnoître pour patriarche le ſucceſſeur qu'on prétendoit lui donner, ce qui cauſeroit un ſchiſme. (L. L, n°. 2.) » En 853.

« Celui que la cour choiſit pour patriarche de Conſtantinople fut Photius.... Deux mois n'étoient pas encore paſſés depuis ſon ordination, quand il commença à perſécuter tous les eccléſiaſtiques qu'il trouva attachés à Ignace... lui-même fut enfermé dans une étroite priſon.... Les évêques de la province qui ſe trouvoient préſents, voyant cette violence, déclarerent Photius dépoſé, avec anathême tant contre lui que contre quiconque le reconnoîtroit pour patriarche. Photius, de ſon côté.... prononça une ſentence de dépoſition & d'anathême contre Ignace. Et comme les évêques fideles à Ignace lui reprocherent en face ſon injuſtice, il les dépoſa auſſi & les fit mettre en priſon. (Ib. n°. 3). »

Photius voyant que pluſieurs murmuroient d'une procédure ſi irréguliere, s'aviſa d'envoyer des légats à Rome.... Nous avons de lui une lettre au pape Nicolas, qui commence ainſi : « Quand je penſe à la grandeur de l'épiſcopat, à la foibleſſe humaine & à la mienne en particulier, & combien je me ſuis toujours étonné que l'on pût ſe charger de ce joug terrible, je ne puis exprimer quelle eſt ma douleur de m'y voir engagé moi-même ». L'empereur Michel écrivit auſſi au pape. (Ib., n°. 4.) »

« Le pape Nicolas ignoroit tout ce qui s'étoit paſſé à l'égard d'Ignace & de Photius.... Toutefois il uſa de circonſpection ; & ayant aſſemblé un concile, il députa deux légats.... Il les chargea de deux lettres, la premiere à l'empe-

reur Michel, la feconde à Photius..... Dans la lettre à Photius, le pape blâme l'irrégularité de fon ordination : c'eft pourquoi, ajoute-t-il, nous ne pouvons y confentir en aucune forte....... Quand les légats du pape furent arrivés à Conftantinople, on les tint pendant trois mois fans les laiffer parler à perfonne qu'à leurs gens, de peur qu'ils ne s'informaffent de ce qui s'étoit paffé à la dépofition d'Ignace. Enfuite on leur fit de terribles menaces s'ils ne fe foumettoient à la volonté de l'empereur.... Après trois mois de réfiftance ils fe rendirent enfin. (Ib. n°. 11.) »

« Photius fit affembler un concile à Conftantinople.... Le concile prononça contre lui la fentence de dépofition. (Ib., n°. 12.) »

« Cependant les légats retournerent à Rome, & dirent au pape qu'Ignace avoit été dépofé, & l'ordination de Photius confirmée.... Le pape Nicolas vit clairement que fes légats avoient fait tout le contraire de ce qu'il leur avoit ordonné;.... & fenfiblement affligé de leur prévarication, il affembla toute l'églife romaine, & en la préfence de Léon, ambaffadeur de l'empereur, il déclara qu'il n'avoit jamais envoyé de légats pour la dépofition d'Ignace ni pour la promotion de Photius, & que jamais il n'avoit confenti ni ne confentiroit à l'une ni à l'autre. (Ib., 15 & 16). »

« Après que Nicolas eut déclaré à Léon, ambaffadeur de Conftantinople, qu'il ne pouvoit approuver ce qu'on y avoit fait contre Ignace & pour Photius, il le renvoya chargé de deux lettres, l'une à Photius, l'autre à l'empereur Michel. Dans la lettre à Photius.... il répond aux exemples qu'il avoit allégués par fa grande lettre pour autorifer fon ordination.... Mais vous, continue le pape, qu'avez-vous de fem-

blable, vous qui avez usurpé le siege d'un homme vivant? Vous dites que vous avez été élevé par force au siege patriarchal. Cependant, quand vous y avez été une fois établi, vous n'avez pas agi en pere : vous vous êtes montré févere jusqu'à la cruauté, en condamnant Ignace, que vous prétendez avoir déposé tout innocent qu'il est. Mais jusqu'à ce que nous voyons clairement son crime, nous ne le tiendrons jamais pour déposé, ni vous par conséquent pour patriarche de Constantinople.. La lettre à l'empereur contenoit les mêmes protestations pour Ignace & contre Photius.... En même temps le pape envoya une troisieme lettre adressée à tous les fideles d'Orient, où, après leur avoir expliqué sommairement l'affaire, il dit : Sachez que nous n'avons aucunement consenti ni participé à l'ordination de Photius & à la déposition d'Ignace. Et adressant la parole en particulier aux trois patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, aux métropolitains & aux évêques : Nous vous enjoignons, dit-il, & vous ordonnons par l'autorité apostolique, d'être dans les mêmes sentimens à l'égard d'Ignace & de Photius, & de publier cette lettre dans vos dioceses, afin qu'elle vienne à la connoissance de tout le monde. (Ib. n°. 18). »

» Le pape assembla à Rome un concile de plusieurs provinces. Ce concile prononça ainsi : Photius, qui a tenu le parti des schismatiques ... qui, du vivant de notre confrere Ignace, patriarche de Constantinople, a usurpé son siege & est entré dans la bergerie comme un voleur, soit privé de tout honneur sacerdotal & de toute fonction cléricale; en sorte que, si, après avoir eu connoissance de ce décret, il s'efforce de retenir le siege de Constantinople ou empêche Ignace de gouverner paisiblement son église, ou s'il ose s'in-

gérer à quelques fonctions sacerdotales, il soit exclus de toute espérance de rentrer dans la communion, & demeure anathématisé sans recevoir le corps & le sang de Jesus-Christ, sinon à l'article de la mort.... Nous interdisons de toute fonction cléricale tous ceux que Photius a ordonnés. (Ib., n°. 26). »

» Basile étant devenu empereur, chassa Photius du siege patriarchal de Constantinople & rétablit Ignace..... Ecrivant au pape, il lui parle ainsi : Ayant trouvé à notre avenement, à l'empire notre église privée de son pasteur légitime & soumise à la tyrannie d'un étranger, nous avons chassé Photius avec ordre de demeurer en repos, & nous avons rappelé Ignace notre pere, manifestement opprimé..... Nous vous laissons maintenant à prouver ce que nous avons fait & régler ce qui reste à faire. (Liv. LI., nos. 2 & 18). »

(Dans le huitieme concile général tenu en 869 à l'occasion de ce schisme), » on reproche à Photius d'être intrus du vivant de l'évêque légitime..... On confirme les décrets du pape Nicolas & du pape Adrien pour Ignace & contre Photius : on déclare que celui-ci n'a jamais été évêque, que toutes les ordinations qu'il a faites sont nulles, & que les églises & les autels qu'il a consacrés doivent l'être de nouveau. (Ib. n°. 27 & suiv.) »

D'après toutes ces autorités, Monsieur, il est aisé de voir qu'on a toujours regardé comme intrus & schismatiques les pasteurs qui prenoient la place des titulaires vivants, quoique ceux-ci eussent été déposés par la puissance souveraine.

Le Néophyte. Faites donc attention, Monsieur, que ce n'étoit que les empereurs, qu'on peut regarder comme des particuliers & avoir abusé de leurs pouvoirs, qui destituoient; au lieu qu'ici

c'eſt la nation elle-même qui prétend uſer de ſes droits.

Le Miſſionnaire. La nation en corps n'a pas plus le droit que les empereurs de deſtituer les paſteurs légitimes : il n'a été donné qu'à l'égliſe, il n'a jamais appartenu qu'à elle, & elle n'en a jamais uſé que par des jugements rendus ſelon les formes canoniques.

Grégoire ayant été ordonné du vivant de S. Athanaſe, « Tout le monde, dit Fleury, fut troublé d'une choſe auſſi nouvelle & dont on n'avoit pas encore oui parler. Le peuple catholique s'aſſembla avec plus d'empreſſement dans les égliſes, ſe plaignant hautement & repréſentant qu'il n'y avoit eu ni accuſation ni plainte contre S. Athanaſe..... Que quand même Athanaſe ſeroit prévenu de quelque crime, il falloit le juger légitimement & lui donner un ſucceſſeur ſelon les regles (1). »

C'étoit le même principe qu'invoquoit S. Athanaſe pour montrer combien l'ordination de Grégoire étoit irréguliere. » S'il y avoit quelques plaintes contre moi, diſoit-il, il falloit que toutes choſes fuſſent examinées & faites régulierement, & non pas qu'un homme vînt du dehors ſe jeter lui-même, par force & par l'autorité des juges ſéculiers, entre des gens qui ne le demandent ni ne le connoiſſent..... Ce ſeroit anéantir les canons, & donner aux païens lieu de ſoupçonner que les ordinations ſe font, non ſelon une loi divine, mais par brigue & par autorité (2).»

Le pape Jules rappeloit la même regle lorſqu'il s'exprimoit ainſi dans la letre qu'il écrivit aux évêques orientaux au nom du concile tenu

---

[1] Hiſt. eccl., l. XII, n°. 4.
[2] Hiſt. eccl., l. XII, n°. 18.

à Rome à l'occasion de l'intrusion de Grégoire : » Quand même Athanase auroit été coupable, l'ordination ne se devoit pas faire ainsi contre les loix & les regles de l'église. . . . Mes chers freres, nous vous parlons en vérité comme en la présence de Dieu : votre conduite n'est ni sainte, ni légitime, ni ecclésiastique (1). »

Dans la lettre que le pape Nicolas écrivoit à l'empereur Michel sur le schisme occasionné par l'intrus Photius, il conclut ainsi : « Nous voulons qu'Ignace vienne en la présence de nos légats & de tout le concile...., & qu'on examine si sa déposition a été canonique (2) «

Le concile tenu à Rome sur ce sujet prononça de la sorte : « Quant à notre frere Ignace, nous déclarons, par l'autorité de Jésus-Christ, qu'il n'a jamais été déposé ni anathématisé, ne l'ayant été que par ceux qui n'en avoient aucun pouvoir ; c'est pourquoi nous le rétablissons dans sa dignité & ses fonctions (3). »

Voici encore comment s'exprime le pape Nicolas dans la lettre adressée aux évêques soumis au saint-siege : » L'impiété a tellement levé la tête, qu'au mépris des canons, les laïcs gouvernent maintenant l'église, & à leur fentaisie ôtent les prélats, en mettent d'autres à leur place (4). »

» Qui pourroit supporter (disoit S. Innocent Ier. en parlant de l'intrus Arsace, qu'on avoit prétendu substituer à S. Jean Chrysostome), qui pourroit supporter les malversations dont se rendent coupables ceux même qui étoient spécialement chargés de maintenir la tranquillité, l'u-

---

[1] Ib. l. L, n°.. 25.
[2] Ib. n°. 11.
(3) Ib. n°. 26.
[4] Hist. eccl., l. L, n°. 52.

nion & la paix ? Aujourd'hui, par le plus étrange renversement de l'ordre, nous voyons des prêtres innocents chassés de leurs églises. Mon frere & mon collegue dans le sacerdoce, Jean votre évêque, a été la premiere victime de cette injustice; on l'a dépouillé de sa dignité sans vouloir l'entendre : cependant on ne lui reproche aucun crime, aucun accusateur ne s'éleve contre lui. Quel est donc ce procédé barbare ? Quoi ! sans aucune forme de procès, sans aucune trace de jugement, on donne des successeurs à des prêtres vivants : comme si des ecclésiastiques qui débutent dans le ministere sous de pareils auspices, & dont le premier pas est un crime, pouvoient jamais être vertueux eux-mêmes ou inspirer aux autres l'amour de la vertu ! Cette violence, absolument sans exemple chez nos ancêtres, étoit même sévèrement défendue. On ne permit jamais à personne de donner la consécration à un prêtre nommé à la place d'un évêque vivant. Une consécration illégitime ne détruit point les droits du premier évêque, & celui qu'on lui substitue injustement n'est qu'un intrus inhabile à exercer les fonctions de l'épiscopat (1). »

Ecoutons comment le grand Bossuet combat le prétendu droit qu'on voudroit de nos jours attribuer à la nation par rapport à la destitution des pasteurs : » Après avoir mis dans la tête d'un peuple qu'il est spécialement inspiré de Dieu, il n'y a pour l'achever, qu'à lui dire encore qu'il peut se faire à son gré des conducteurs, déposer tous ceux qui sont établis & en établir d'autres qui n'agissent que par le pouvoir qu'il leur a donné..... L'église catholique parle ainsi au peuple chrétien : Vous êtes un peuple, un état

---

[1] Innoc. I, Epist. 7 ad cler. & popul. Constant., n°. 2,

& une ſociété ; mais Jéſus-Chriſt, qui eſt votre roi, ne tient rien de vous & ſon autorité vient de plus haut : vous n'avez naturellement non plus de droit de lui donner des miniſtres que de l'inſtituer lui-même votre prince (1). »

De tout cela concluez, Monſieur, que la deſtitution des paſteurs qui ont refuſé le ſerment n'eſt pas réelle ; qu'ils ſont toujours les vrais conducteurs des peuples ; & que ceux qu'on prétend leur donner pour ſucceſſeurs ne ſont aux yeux de l'égliſe que des intrus & des ſchiſmatiques.

Le Néophyte. Au moins vous ne raiſonnerez pas de même, Monſieur, des paſteurs élus pour remplir les ſieges vacans par mort : on ne peut pas leur imputer d'occuper la place des miniſtres encore vivants.

Le Miſſionnaire. Ceux qui ont été nommés après la mort des vrais titulaires paroiſſent moins odieux que les uſurpateurs dont les prédéceſſeurs vivent encore. Mais ils n'en ſont pas moins véritablement intrus aux yeux de l'égliſe. Nous l'apprenons d'une maniere à n'en point douter par la conduite qu'elle a tenue envers Maxime le cynique, dont Fleury va nous raporter l'intruſion.

En 380. MAXIME le cynique ayant formé le deſſein d'ôter à S. Grégoire de Nazianze l'adminiſtration de l'égliſe de Conſtantinople qui lui avoit été confiée pendant la vacance du ſiege, & de s'en faire ordonner évêque, ſe joignit à un prêtre de cette égliſe, qui avoit conçu de l'averſion contre le ſaint évêque. Maxime, de concert avec lui, fit venir d'Egypte d'abord ſept hommes capables de l'aider dans ſon deſſein, & enſuite quelques évêques. Il gagna ſur-tout un grand nombre de

---

[1] Variations, l. XV, numéros 119 & 120.

mariniers, pour repréſenter le peuple & lui prêter main-forte au beſoin. Ils entrerent dans l'égliſe avec quantité de mariniers & commencerent la cérémonie de l'ordination de Maxime. Tout le clergé & tout le peuple de Conſtantinople fut étrangement indigné de cet attentat : on publioit tous les crimes de Maxime & on le chargeoit de malédictions : enfin on le chaſſa de la ville. Cependant les catholiques qui étoient avec ſaint Grégoire ; le gardoient avec grand ſoin & prenoient toutes les précautions poſſibles pour ſa ſûreté. Quant à lui, pénétré d'une vive douleur, il réſolut d'abord de ſe retirer de Conſtantinople, & ne put s'empêcher de le témoigner à ſon peuple en lui diſant adieu. A ce mot toute l'aſſemblée s'éleva contre lui : pluſieurs accoururent à l'égliſe ſur le bruit qui s'en répandit, & tous enſemble le conjurerent de demeurer & d'accepter le titre de leur évêque. Mais il réſiſta juſqu'à répandre des larmes, & à prononcer des malédictions contre lui-même s'il l'acceptoit, ne croyant pas qu'il fût permis de prendre ce ſiege ſans y avoir été placé ſelon les formes par une aſſemblée d'évêques. Le peuple ſe réduiſit à le ſupplier de ne le point abandonner. (L. XVIII, nº. *56.*). »

« Maxime étant chaſſé de Conſtantinople, alla trouver l'empereur Théodoſe à Theſſalonique, & lui demanda ſa protection pour être maintenu dans le ſiege de Conſtantinople. Mais Théodoſe le rejeta avec indignation. S. Aſcole & cinq autres évêques de Macédoine écrivirent au pape Damaſe tout ce qui s'étoit paſſé au ſujet de l'ordination de Maxime. Le pape leur témoigna, dans ſa réponſe, qu'il étoit ſenſiblement touché de la témérité des Egyptiens..... Il ajoute : Et comme j'ai appris qu'on doit tenir un concile à Conſtantinople, je vous

avertis de faire en ſorte qu'on y éliſe un évêque ſans reproche. (Ib., n°. 60). »

« L'empereur Théodoſe n'ayant rien plus à cœur que la réunion des égliſes, avoit réſolu d'aſſembler à Conſtantinople tous les évêques de ſon obéiſſance. Il falloit un paſteur à cette grande ville. S. Grégoire de Nazianze vouloit quitter. L'ordination de Maxime étoit irréguliere ; mais il ne laiſſoit pas que d'avoir ſes partiſans...... Le concile fut donc aſſemblé l'an 381. Il s'y trouva 150 évêques catholiques..... (1). On commença par prononcer ſur l'ordination de Maxime, qui fut déclarée nulle ; & on fit un canon exprès qui porte que Maxime le cynique n'a jamais été & n'eſt point évêque ; que ceux qu'il a ordonnés, en quelque rang du clergé que ce ſoit, n'y doivent point être comptés, & que tout ce qui a été fait par lui eſt ſans effet. Enſuite l'empereur, qui admiroit la vertu & l'éloquence de S. Grégoire de Nazianze, deſira qu'on l'établît évêque de Conſtantinople. Il y réſiſta juſqu'aux cris & aux larmes ; mais enfin il ſe laiſſa vaincre..... Il fut donc établi ſolemnellement évêque de Conſtantinople par S. Melece & par les autres évêques du concile, ſuivant le deſir de l'empereur. (L. XVIII, n°. 1). »

Cet fait prouve évidemment que tout paſteur établi contre les loix de l'égliſe eſt rejeté par elle, & qu'ainſi les évêques & les curés nommés & inſtitués conformément aux décrets de l'aſſemblée ſont tous des intrus & des ſchiſmatiques, en ſuppoſant même qu'ils n'aient point été ſubſtitués à des titulaires légitimes encore vivants.

Le Néophyte. S'il en étoit ainſi, Monſieur, comment des hommes, que leurs vertus ont appellés à la qualité de paſteurs, ſe feroient-ils déterminés

---

(1) C'eſt le deuxieme concile général.

à accepter les places auxquelles on les a nommés? Peut-on croire qu'ils ſoient capables de fouler aux pieds tous les principes & veuillent renoncer à leur ſalut?

Le Miſſionnaire. Monſieur, ce n'eſt pas par l'opinion qn'on a conçue des hommes qu'on doit juger leur conduite, mais par la conformité de celle-ci aux vrais principes. L'impie Arius, l'infâme Priſcillien paſſerent pour des ſaints dans leurs ſectes : le furieux Dioſcore eſt encore révéré ſur les autels ſchiſmatiques de ſes diſciples : les chefs des circoncelliens, ces cruels fanatiques, après s'être ſouillés des plus grands crimes, ſe faiſoient nommer *les chefs des ſaints* (1) : on célebre en Bohême la fête des prétendus martyrs Jean Hus & Jérôme de Prague : on ne parloit en France que de la ſainteté de Calvin & des premiers réformateurs. *Notre vie*, diſoit Calvin, *peut ſervir à nos adverſaires de modele de chaſteté, de douceur, de miſéricorde, de continence, de patience, de modeſtie & de toutes ſortes de vertus* (2). Les diſciples de Luther donnent le titre de bienheureux à leur chef : les anglicans comparent l'archevêque Cranmer aux Athanaſe & aux Cyrille. En un mot, les auteurs des ſchiſmes & des héréſies ont preſque toujours paſſé dans leur parti pour être doués de toute les vertus.

D'ailleurs, quand ils auroient ces vertus dont on leur fait honneur, en feroient-ils moins des ſéducteurs? Pélage menoit une vie réguliere & même auſtere. S. Chryſoſtome écrivit de ſon exil un peu avant ſa mort : *La chûte du moine Pélage m'a ſenſiblement affligé. Voyez de quelle couronne ſont dignes ceux qui perſéverent conſtamment, puiſque des*

(1) S. Opt., l. 3, n°. 4.
(2) Libell. ad Franciſc. reg. præfix. inſtit.

hommes dont la vie est si austere & si sainte, se laissent entraîner dans la séduction (1). S. Augustin reconnoît aussi que Pélage étoit de *bonnes mœurs & menoit une vie chaste* (2). Il ajoute : *Ceux qui le connoissent disent que c'est un homme de bien & digne de louanges* (3). Julien d'Eclane avoit toutes les vertus d'un saint & d'un grand évêque, excepté la plus nécessaire, la soumission à l'église (4). *Plût à Dieu*, dit S. Bernard en parlant d'Arnaud de Bresse, *que sa doctrine fût aussi saine que sa vie est austere* (5) !

Mais tous ces novateurs n'en sont pas plus justifiés au tribunal de Dieu. C'est la pensée de S. Augustin, lorsqu'il s'exprime ainsi : » Il y aura toujours dans l'église catholique, jusqu'à la fin des siecles, deux sortes de pasteurs, de bons & de mauvais : mais ceux qui sont séparés de l'église catholique ne sauroient être bons . . . parce qu'encore qu'une vie qui paroît louable semble donner lieu de croire que quelques-uns d'entre eux sont bons, leur division d'avec l'église suffit pour les rendre mauvais (6). »

Le même saint docteur voulant précautionner son peuple contre la séduction des donatistes, leur parloit ainsi : » Il y a toujours eu dans l'église des pierres précieuses, des hommes savants, distingués par leur érudition & leur éloquence, & parfaitement instruits de la loi ; ce sont là des pierres précieuses : mais quelques-uns se sont détachés du vêtement de l'église, certe femme forte. . . Donat étoit une pierre précieuse ; mais il se détacha de la robe de la femme forte. . . .

(1) Epist. 4 ad Olimpiad.
(2) De peccat. merit. & remissi., l. II, c. 15.
(3) Ib., l. III, c. 3.
(4) Gennard. castal. vir. illust., c. 3.
(5) S. August. Epist. 195.
[6] Id., Epist. Aug.

Méchants

Méchants enfants, pourquoi vous attachez-vous à une pierre précieuſe ſéparée du vêtement de l'égliſe ? Vous me répondez : Quoi donc ! avez-vous plus d'eſprit que lui ? Parlez-vous auſſi bien que lui ? êtes-vous auſſi ſavant que lui ? Ah ! que lui ſert d'avoir de l'eſprit, de l'éloquence, de l'érudition ? C'eſt une pierre précieuſe : mais ſi elle n'eſt pas attachée au vêtement de cette femme forte, elle a perdu tout ſon éclat, elle a perdu tout ſon prix (1). »

Ne venez donc pas m'oppoſer la prétendue ſainteté des intrus de nos jours ; *prouvez d'abord*, vous dirai-je comme S. Auguſtin le diſoit des ſchiſmatiques de ſon temps ; *prouvez d'abord qu'ils ſont de l'égliſe catholique, & vous prouverez enſuite qu'ils ſont ſaints ?*

Le Néophyte. Malgré tout cela peut-on croire que les nouveaux paſteurs ne ſont plus de l'égliſe, eux qui profeſſent hautement la même foi qu'auparavant.

Le Miſſionnaire. Ceux qui ſont diviſion dans l'égliſe ne méritent aucune créance lorſqu'ils publient qu'ils ſont d'accord ſur le dogme avec les catholiques. Les pélagiens prétendoient que leurs diſputes n'intéreſſoient pas la catholicité. *Pélage & Céleſtius*, dit S. Auguſtin, *voulant adroitement éviter ce que le nom d'hérétique a d'odieux, diſent que cette queſtion* (du péché originel) *ſe peut agiter de part & d'autre ſans péril de la foi* (2). Cependant les Pélagiens étoient condamnés par la voix du ſouverain pontife & des évêques d'Afrique. Or c'eſt ce qui arrive à nos paſteurs conſtitutionnels, dont la doctrine eſt, au jugement du pape Pie VI, & du corps épiſcopal, *un amas d'héréſies.*

[1] S. Aug., Serm. 37.
[2] De Peccat. orig. contr. Pelag., l. II, c. 23.

De plus, il ne ſuffit pas pour appartenir à l'égliſe catholique d'être d'accord avec elle ſur tous les points de la foi, il faut encore ſe gouverner par ſes loix, ſe ſoumettre à ſa juriſdiction; & c'eſt en rompant ces liens qu'on devient ſchiſmatique. Selon S. Auguſtin les ſchiſmatiques différent des hérétiques *non par la diverſité de la foi, mais en ce qu'ils ſe ſéparent de la ſociété catholique* (1). Il dit ailleurs, & S. Thomas le dit d'après lui, que le ſchiſme conſiſte à rompre les liens de la ſociété chrétienne, *quoiqu'on croie la même choſe & qu'on conſerve le même culte que les catholiques* (2).

Vous voyez donc, Monſieur, que ce qui conſtitue le ſchiſmatique n'eſt pas préciſément de profeſſer une doctrine différente de celle de l'égliſe, mais de ſe ſouſtraire à ſa juriſdiction. Ainſi, en ſuppoſant que les paſteurs conſtitutionnels nous euſſent prouvé la catholicité de leurs principes, nous ſerions néanmoins fondés à les rejetter, & nous leur dirions encore avec S. Auguſtin, parlant aux ſchiſmatiques de ſon ſiecle: *Vous êtes avec nous au baptême, au ſymbole & aux autres ſacrements du Seigneur; mais en l'eſprit d'unité, au lieu de la paix, en un mot en l'égliſe catholique, vous n'êtes pas avec nous* (3).

---

[1] Solet etiam quæri, ſchiſmatici quid ab hæreticis diſtent, & hoc inveniri quod ſchiſmaticos non fides diverſa faciat, ſed communionis dirupta ſocietas, l. quæſt. ſeptemd. in Matth. quæſt. 11, n°. 2.

[3] Schiſma eſt eadem opinantem atque eodem ritu colentem, quo cæteri, ſolo congregationis delectari diſſidio; hæreſis vero diverſa opinatur ab his quæ catholica credit eccleſia. S. Aug. contr. Fauſt., l. XX, c. 3; apud S. Thom. 2 2æ quæſt. 39, art. 1.

[3] Epiſt. 93, ad Vincent Rogatiſt., n°. 46.

C'étoit d'après ce principe que S. Cyprien écrivoit à Antonien: » Quant à ce qui regarde la perſonne de Novatien, dont vous m'avez écrit, mon très-cher frere, que vous ſeriez bien aiſe de ſavoir quelle eſt l'héréſie qu'il a introduite, je vous dirai que nous ne devons nous ſoucier de ce qu'il enſeigne, puiſqu'il enſeigne hors de l'égliſe. Epiſt. 52 ad Antonian, p. 95.

Le Néophyte. Les Paſteurs conſtitutionnels étant avec nous *au baptême*, *au ſymbole & aux ſacrements du Seigneur*, pourquoi ne ſeroient-ils pas avec nous *en l'eſprit d'unité*, *au lien de la paix*, *en un mot en l'égliſe catholique* ? d'autant qu'ils profeſſent être en communion avec le ſouverain pontife. Peut-on être ſchiſmatique quand on ne veut pas l'être ?

Le Miſſionnaire. Prétendre, Monſieur, qu'on ne peut pas devenir ſchiſmatique quand on ne veut pas l'être, eſt une erreur proſcrite dans l'aſſemblée du clergé de 1715 (1).

Pour être en communion avec le ſaint ſiege, il ne ſuffit pas de le vouloir, il faut que lui-même nous adopte & nous reconnoiſſe. *C'eſt de l'égliſe de Rome*, dit Saint Ambroiſe, *que nous recevons le droit d'être dans la communion eccléſiaſtique* (2). On n'appartient pas à l'égliſe romaine malgré elle : toutes les fois qu'on en eſt déſavoué & rejetté, la communion avec elle ne ſubſiſte plus. Il n'y a de vraie communion qu'où il y a une union réelle & réciproque.

Les novatiens, les donatiſtes, les manichéens, les Pélagiens, Luther lui-même, les hérétiques en un mot & les ſchiſmatiques ne s'efforcerent-ils pas en différents temps de paroître unis au pape ? Ne chercherent-ils pas à ſe cacher, pour ainſi dire, dans le ſein de l'égliſe pour couvrir leur révolte ? Cependant en furent-ils moins retranchés pour cela ? Et, ſans ſortir de la claſſe des paſteurs intrus dont nous parlons, Fortunat, uſurpateur du ſiege de S. Cyprien, n'envoya-t-il pas à Rome pour demander la communion du ſaint-ſiege ? Cependant « le pape S. Corneille ne voulut pas ſeulement écouter ceux qu'il

(1) Traité du ſchiſme, Bruxelles 1718, p. 11.
(2) Epiſt. 11 ad Gratian. & Valent., novæ edit., pag. 811.

lui avoit adressés, & les rejetta de l'église avec une vigueur sacerdotale (1)». Majorin, usurpateur du siege de Cécilien, ne voulut-il pas persuader à tous les fideles qu'il étoit dans la communion de l'église? Cependant on reconnut que le schisme étoit du côté de Majorin; & «Cécilien se crut suffisamment justifié, étant uni par lettre de communion avec toutes les églises; & principalement avec l'église romaine, où a toujours été la primauté de la chaire apostolique (2)». Photius, usurpateur du siege d'Ignace, ne prétendoit-il pas être dans la communion du pape Nicolas auquel il avoit écrit? Cependant, « dans une lettre à l'empereur Michel, ce pape proteste qu'il reconnoîtra toujours Ignace pour patriarche légitime, & qu'il ne communiquera pas avec Photius qu'il ne se désiste de son usurpation » .... Il ajoute, parlant à l'empereur : «Vous dites que, sans notre consentement, Photius ne laissera pas de garder son siege & la communion de l'église, & que nous ne rendrons pas meilleure la condition d'Ignace. Nous croyons au contraire que l'église n'oubliera pas les canons de Nicée, qui défendent aux uns de recevoir ceux qui ont été excommuniés par les autres. Nous croyons, qu'un membre séparé ne subsistera pas long-temps, & que les autres suivront enfin leur chef. Le saint-siege a fait ce qu'il a dû; l'effet dépend de Dieu (3)».

Or le souverain pontife qui occupe en ce moment la chaire de S. Pierre, a jugé les pasteurs établis en vertu des décrets, comme ses prédécesseurs jugerent autrefois Fortunat, Majorin, Photius, &c.... Il est impossible de ne pas le

---

(1) Fleury, Hist. eccl., l. VIII. n°. 7.
(2) Ib., l. IX, n°. 24.
(3) Fleury, Hist. eccl., l. L, n°. 52.

conclure de ſes deux brefs du 10 mars & du 13 avril dernier. Dans le premier, il dit qu'on ne peut excuſer d'héréſie les principes de la conſtitution prétendue civile du clergé (1); & dans le ſecond il déclare les paſteurs conſtitutionnels, intrus & ſchiſmatiques, & les menace des foudres de l'égliſe (2).

Le Néophyte. Mais, Monſieur, les brefs que vous venez de citer ſont-ils bien vrais?

Le Miſſionnaire. On ne peut douter aujourd'hui de l'authenticité de ces brefs. Le premier a été adreſſé aux évêques députés à l'aſſemblée nationale, qui y ont répondu par une lettre au ſouverain pontife, laquelle eſt entre les mains de tout le monde. Les métropolitains de l'égliſe de France ont reçu le ſecond de Rome, & ont été chargés de le faire parvenir à leurs ſuffragants, comme ils le reconnoiſſent par le modele d'adhéſion qu'ils ont adopté, & qui eſt également entre les mains de tout le monde. D'ailleurs ces brefs ſont conformes à ceux qu'ont reçus meſſieurs de Loménie, archevêque de Sens, Guegan, de Vauxpons, &c., qui émanent inconteſtablement du ſaint-ſiege. En un mot, leur authenticité eſt devenue ſi notoire, que ceux qui avoient entrepris d'abord de répandre ſur ce point quelques nuages y ont renoncé, & ſe réduiſent déſormais à en atténuer l'autorité, malgré la honte & l'inutilité des efforts qu'ils s'opiniâtrent à faire.

Le Néophyte. Ces brefs, Monſieur, doivent,

---

(1) Hæreſis nota videri non poteſt.

(2) Sciant noſtræ mentis non eſſe illos à gravioribus illis pœnis liberare quibus per canones ſubjiciuntur à ſibique certo perſuadeant ſe per nos anathemati ſubjectum iri, noſque illos anathemate perculſos eccleſiæ univerſæ denunciaturos tamquàm ſchiſmaticos, à communione eccleſiæ noſtraque ſegregatos.

à ce qu'il me semble, être sans force pour nous : ils n'ont point été publiés en France selon nos usages, l'assemblée nationale ne les a pas sanctionnés, par conséquent ils ne peuvent faire loi.

Le Missionnaire. Vous devez savoir, Monsieur, que l'église a reçu de Jesus-Christ toute l'autorité nécessaire pour se gouverner elle-même, ainsi que la conscience de tous ses enfans; qu'elle est indépendante, en l'exercice de ce pouvoir, de toutes les puissances de la terre : autrement il ne tiendroit qu'aux princes temporels de rendre vaines & illégales ses décisions.... *Où est la loi*, disoit S. Athanase, *qui ordonne que les jugements des évêques n'obligent qu'après avoir été promulgués en vertu d'édit* (1)? Ainsi, quand on allegue que l'assemblée nationale n'a pas sanctionné les brefs, cela signifie seulement qu'elle n'en protégera pas l'exécution, & non qu'ils ne lient point la conscience des fideles, dont ils doivent régler la conduite, après leur avoir été notifiés par les premiers pasteurs de la maniere possible dans les différentes circonstances où se trouve l'église.

Le Néophyte. Au moins, Monsieur, le souverain pontife n'auroit-il pas dû tant insister contre l'invasion des titres, qu'il suppose n'être pas vacants; tout ce qu'il dit dans ses brefs à cet égard tombe à faux depuis que les évêques légitimes ont fait leur démission entre ses mains.

Le Missionnaire. Il n'est pas vrai, Monsieur, que les évêques, en écrivant au pape, aient fait la démission pure & simple de leur siege entre ses mains. Ils l'ont offerte pour marquer que s'ils restent en place, ce n'est pas par intérêt

---

(1) Quis canon jubet edicto judicia eorum qui episcopi vocantur promulgari? S. Athanas.

perſonnel. Mais ils ne propoſent de ſe retirer qu'en ſuppoſant qu'on leur ſubſtitue des ſucceſſeurs légitimes. « Nous ſavons, diſent-ils, quels ſont les exemples que l'égliſe nous donne, & nous avons appris comment on peut ſouffrir pour elle. Que les principes ſoient en ſûreté, que les pouvoirs de l'égliſe ſur l'inſtitution de ſes miniſtres ſoient reſpectés & maintenus, & qu'une miſſion canonique puiſſe nous donner des ſucceſſeurs légitimes! Nous mettons à vos pieds, très-ſaint pere, nos démiſſions.... afin que rien ne puiſſe plus s'oppoſer à toutes les voies que votre ſainteté pourroit prendre dans ſa ſageſſe pour rétablir la paix dans le ſein de l'égliſe gallicane. »

Vous voyez par-là, Monſieur, que la conduite que tiennent en ce moment nos évêques eſt dictée par l'amour de la paix & par la charité; mais que la démiſſion qu'ils ſont prêts à donner eſt ſubordonnée à la condition qu'on établiſſe à leur place des hommes canoniquement nommés & inſtitués. Sans cela, ſous le ſpécieux prétexte de chercher des voies de conciliation, ils trahiroient les intérêts de la religion, & nuiroient au ſalut des ames : ils s'écarteroient de l'exemple que donnerent autrefois S. Auguſtin & les évêques d'Afrique, qu'ils ſe propoſent d'imiter, & celui de S. Ignace qui, preſſé de donner ſa démiſſion afin que Photius demeurât paiſible poſſeſſeur de l'égliſe de Conſtantinople, répondit : « Si l'uſurpateur étoit de l'égliſe, je lui céderois volontiers; mais comment donnerai-je un étranger pour paſteur aux ouailles de J. C.! il eſt du nombre des excommuniés & des anathématiſés (1). »

Le Néophyte. Je vois, Monſieur, que les nou-

(1) Fleury, Hiſt. eccl. l. L, n°. 12.

veaux pasteurs sont bien coupables de s'être ingérés à conduire les ames contre le vœu de l'église, & je comprends qu'ils courent de grands risques pour leur salut. Mais, après tout, cela ne regarde qu'eux : notre devoir est de nous laisser conduire.

Le Missionnaire. La soumission aux pasteurs est sans contredit un voie sûre pour les fideles lorsque ces pasteurs sont envoyés par l'église & animés de son esprit. Quant à ceux qui sont intrus & schismatiques, on ne peut être obligé à leur obéir. *On ne doit rien*, dit Bossuet, *à des évêques intrus, à des évêques mis par violence en chassant les légitimes pasteurs ; à des évêques dont la succession n'est pas constante, & qui s'arrachent de l'unité par une rupture* (1). Eh ! comment pourroit-on se faire une vertu d'obéir à des hommes auxquels on ne peut être soumis sans s'égarer avec eux ? Ils sont ces aveugles *qui tombent dans le précipice* avec ceux qui les suivent (2). Il sont ces mercenaires contre lesquels on doit se mettre en garde, parce qu'ils viennent à nous *sous la peau des brebis, tandis qu'ils sont des loups ravissants* (3). Ils sont ces faux pasteurs *qui n'entrent point par la porte, mais qui viennent d'ailleurs, que les brebis fideles ne suivent point, mais qu'elles fuient* (4). « Ils sont (pour me servir des expressions de S. Cyprien parlant des schismatiques novatiens) ces sortes de personnes qui, sans aucune disposition divine, s'élevent eux mêmes sur une troupe de téméraires, qui s'établissent prélats contre les loix de l'ordination, qui s'attribuent

(1) Deuxieme Instruction sur les promesses faites à l'église, n°. 109.

(2) S. Matth., XV, 14.

(3) S. Matth, VII, 15.

(4) S. Joan., X, 1. 5.

le nom d'évêque, quoique perſonne ne les admette à l'épiſcopat. C'eſt ce que le Saint-Eſprit déſigne dans les pſeaumes, quand il parle des peſtes de la foi qui s'aſſeyent dans la chaire de peſtilence. Ce ſont ces ſerpents qui corrompent artificieuſement la vérité, qui lancent avec leur langue un venin mortel, dont le diſcours gagne comme la gangrene, & dont le commerce eſt un poiſon qui pénetre juſqu'au cœur. C'eſt contre ces gens-là que notre Seigneur s'indigne : c'eſt pour arrêter le peuple qui veut ſuivre leur erreur, qu'il dit : *N'écoutez point ce que diſent les faux prophetes*; . . . . *ils parlent, mais ce n'eſt pas après le Seigneur*. . . . . (1). »

Ne vous perſuadez donc pas, Monſieur, que vous puiſſiez vous laiſſer conduire par des paſteurs ſchiſmatiques. Le faire ſciemment, ce ſeroit adhérer à leur erreur, & vous rendre vous-même complice de leur ſchiſme.

Le Néophyte. Quoi ! vous penſez que reconnoître des paſteurs ſchiſmatiques, ce ſeroit dès-lors participer à leur ſchiſme ?

Le Miſſionnaire. Oui, Monſieur, & c'eſt d'après toute l'égliſe que je le dis. Pour vous en convaincre, je prends encore une fois en main l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Fleury. Voici ce que nous y liſons :

» Il ſe forma un ſchiſme dans l'égliſe de Carthage. . . Féliciſſime (ſe ſéparant de S. Cyprien, qui en étoit évêque) forma un parti, à la tête duquel il ſe mit avec cinq prêtres, & il déclara que ceux qui obéiroient à S. Cyprien ne communiqueroient pas avec lui. S. Cyprien l'ayant appris, prononça contre lui la même condam- En 250.

(3) L. de Unit. eccl., p. 256.

nation & le déclara excommunié. Il excommunia aussi Augendus, qui s'étoit joint aux schismatiques, & menaça de la même peine tous ceux qui s'y joindroient. S. Cyprien écrivit aussi à son peuple de se donner de garde de cette séduction des schismatiques comme d'une persécution plus dangereuse que celle des païens. . . Dans le concile de Carthage fut examinée la cause de Félicissime & des cinq prêtres qui l'avoient suivi. Ils furent tous condamnés & excommuniés; & le concile en écrivit au pape S. Corneille une lettre synodale souscrite de la main des évêques. (L. VI, numéros 51 & 54) (1). »

---

[1] Voici ce que S. Cyprien écrivoit à ses diocésains, du lieu de sa retraite, à l'occasion de ces schismatiques : » Quelle affliction ne ressens-je point maintenant, mes chers freres, de ne pouvoir aller vers vous, de ne pouvoir moi-même parler à chacun de vous, de ne vous pouvoir exhorter de bouche à garder les préceptes de notre Seigneur & de son évangile ! Ce n'est pas assez d'un exil de deux années entieres, d'une séparation si triste & si longue qui m'a arraché d'avec vous, de ces soupirs continuels que je pousse en votre absence, de ces larmes que je répands nuit & jour, lorsque je songe que cet évêque pour lequel vous avez eu tant d'affection ne peut encore vous saluer; il faut, pour combler ma douleur, que ce qui m'empêche d'aller vers vous dans un besoin si pressant, soit les menaces & les embûches de ces perfides, de crainte d'augmenter le tumulte par ma présence, & qu'au lieu que c'est à l'évêque à procurer la paix & la tranquillité en toutes choses, il ne semble que j'aie donné moi-même lieu à la sédition & allumé de nouveau la persécution. Je suis pourtant obligé, mes très-chers freres, de vous avertir d'ici de ne pas croire légérement les discours trompeurs & pernicieux de ces gens-là. Ne vous laissez pas surprendre par leur âge ni par leur autorité. . . . Que personne, mes freres, ne vous détourne des voies du Seigneur; que personne ne vous arrache à l'évangile de J. C., puisque vous êtes chrétiens; que personne n'enleve de l'église les enfants de l'église; que tous ceux qui ont voulu se perdre se perdent seuls; que ceux qui sont sortis de l'église demeurent hors de son enceinte; que ceux-là seuls ne soient point avec les évêques qui se sont révoltés contre les évêques; enfin que ceux-là portent seuls la peine de leur conspiration, qui ont mérité d'être frappés de la sentence qu'ils ont attirée sur eux par leurs intrigues & par leurs mauvais artifices ! . . . . Retirez-vous d'avec ces gens-là, je vous en prie, & suivez les instruc-

» LUCIFRE de Cagliari rompit la communion avec S. Eusebe, évêque de Verceil, & par conséquent avec l'église catholique. .... Ce fut l'origine d'un nouveau schisme ; car il eut quelques sectateurs, quoiqu'en petit nombre, que l'on nomme Lucifériens. (L. XV, n°. 29) (1). » En 362.

Vous voyez donc, Monsieur, qu'on a constamment regardé comme schismatiques ceux qui se séparent de leurs pasteurs légitimes, & que vous encourriez le même reproche si vous veniez à vous soustraire vous-même à ceux que l'église a établis pour vous gouverner.

Le Néophyte. J'entends dire tous les jours que ce n'est pas nous qui quittons nos anciens pasteurs, mais qu'ils se sont eux-mêmes séparés de nous, & qu'ainsi c'est de leur part qu'est venu le schisme.

Le Missionnaire. Cette calomnie n'est pas nouvelle, Monsieur : elle a été mise en œuvre par tous les schismatiques qui ont paru jusqu'ici. Mais avec quel succès les peres de l'église ne les ont-ils pas combattus !

» Ce n'est pas nous qui nous sommes séparés d'eux, disoit S. Cyprien en parlant des novatiens,

---

jions que nous vous donnons, nous qui offrons à Dieu tous les ours des prieres continuelles, qui souhaitons passionnément qu'il plaise à notre Seigueur par sa bonté de vous ramener à l'église, & qui lui demandons sans cesse qu'il rende une paix parfaite à cette bonne mere & ensuite à ses enfants. [Epist. XL ad pleb., p. 76 & 77]. »

[1] S. Ambroise étoit persuadé qu'on ne pouvoit pas se sauver dans le parti de Lucifer. Ce saint docteur dit, en parlant de son frere saint Satyre : » Il ne crut pas que la foi pût être dans ces schismatiques (les lucifériens); car quoiqu'ils conservassent la foi envers Dieu, ils ne la conservoient pas envers l'église de Dieu, de laquelle ils laissoient diviser & déchirer les membres. Car J. C. ayant souffert pour son église & l'église étant le corps de J. C., ce n'est pas être du nombre des fideles de J. C. que de rendre sa passion inutile & démembrer son corps. [S. Ambr. de Excessu fratris sui, nov. edit., t. 2, pag. 1028] ».

mais c'eſt eux qui ſe ſont ſéparés de nous ; & tandis qu'ils ont formé le ſchiſme & l'héréſie, ils ont abandonné la ſource & l'origine de la vérité (1). »

S. Optat de Mileve, pour montrer à Parménien, évêque donatiſte, que le ſchiſme étoit de ſon côté & non de celui de Cécilien, paſteur légitime, dit ces paroles remarquables : » Ce n'eſt pas Cécilien qui s'eſt ſéparé de Majorin, c'eſt Majorin qui s'eſt ſéparé de Cécilien. Cécilien n'a pas quitté la chaire de Pierre ou de Cyprien, mais Majorin, dont tu tiens la chaire, qui n'avoit point d'origine avant Majorin même (2). »

» La premiere preuve qu'on appartient à l'égliſe catholique, ajoutoit-il, eſt de communiquer avec la chaire de S. Pierre. . . . Et parce que nous l'avons cette preuve, nous montrons que nous avons toutes les autres (3). »

Or ces raiſonnemens ſi victorieux contre les ſchiſmatiques des premiers ſiecles le ſont-ils moins contre ceux de nos jours ? Avant qu'ils paruſſent, nous étions unis, nous & nos paſteurs légitimes, à l'égliſe romaine & à toutes les égliſes de la catholicité : encore aujourd'hui elles nous reconnoiſſent, tandis qu'elles déſavouent & rejettent de leur communion les paſteurs conſtitutionnels & leurs complices. Jugez d'après cela, Monſieur, de quel côté eſt l'unité, & quels ſont les ſchiſmatiques. « Non, il ne faut qu'un peu de bon ſens & de bonne foi, pouvons-nous dire avec le grand Boſſuet, pour avouer que l'égliſe chrétienne a eu, dès ſon origine, pour marque de ſon uni-

---

[1] L. de Unit. eccl.
[2] Adv. Parmen., l. I.
[3] Ib., l. II, n°. 3 & n°. 8.

té, la communion avec la chaire de S. Pierre, dans laquelle tous les autres sieges ont gardé l'unité, ensorte qu'en y demeurant comme nous faisons, nous sommes le corps qui a vu tomber à droite & à gauche ceux qui se sont séparés eux-mêmes (1). »

Le Néophyte. De tout ceci je conclus, Monsieur, que nos anciens évêques & curés continuent à être les seuls vrais & légitimes ministres de l'église : mais faut-il en conséquence éviter les nouveaux pasteurs, ainsi que je l'entends dire de plusieurs côtés ?

Le Missionnaire. Ce n'est pas assez, Monsieur, que les fideles demeurent convaincus que l'église ne reconnoît pour ses ministres que ceux qu'elle avoit elle-même établis, & qu'ils leur demeurent attachés de cœur & d'esprit ; ils sont encore obligés à s'abstenir de communiquer avec les nouveaux pasteurs dans leurs fonctions spirituelles. Cette regle de conduite, sur laquelle s'accordent tous les théologiens, est conforme à l'enseignement & à la pratique de tous les siecles. C'est encore S. Cyprien qui va nous instruire sur ce point.

« Je souhaite véritablement, mes très-chers freres, dit-il dans son traité de l'Unité, qu'aucun des fideles, s'il se peut, ne périsse, & que l'église, cette bonne mere, ait la joie d'enfermer tous ses enfans bien unis dans son sein. Je le souhaite & vous y exhorte de tout mon cœur. Mais si mes conseils salutaires ne sont pas capables de ramener dans la voie de salut quelques auteurs du schisme qui demeurent dans une obstination aveugle & furieuse, que les autres au

---

(1) Premiere instruction sur les promesses faites à l'église, p. 97.

moins, qui se sont laissé surprendre par leur simplicité, se retirent du piege où ils sont tombés, qu'ils sortent de leur erreur, & qu'ils rentrent dans le droit chemin. » Voici ce que dit S. Paul sur ce sujet : *Nous vous commandons au nom de notre Seigneur Jesus-Christ, de vous séparer de tous les freres qui se comportent mal, & qui ne suivent pas ce que nous leur avons enseigné* : & d'ailleurs, *Que personne ne vous surprenne par de vains discours; car c'est cela qui attire la colere de Dieu sur les opiniâtres; n'ayez point de commerce avec eux.* Il se faut éloiguer des schismatiques, ou plutôt il faut les fuir, de peur que, si l'on se joint à eux, & qu'on marche avec eux dans la voie de l'erreur, on ne devienne complice de leur crime [1]. »

« Voici, écrivoit-il dans une de ses lettres, en parlant de l'obligation où l'on est de s'éloigner des pasteurs schismatiques; voici ce que le Seigneur commande sur ce sujet par la bouche de Moïse : *Retirez-vous des tentes de ces impies, & prenez garde de ne point toucher ce qui est à eux, de peur que vous ne soyez enveloppés dans la même ruine.* Ce qui fut accompli selon la menace que Dieu en avoit faite par Moïse; & quiconque ne se sépara pas de Coré, Dathan & Abiron, fut puni à l'heure même de s'être trouvé en cette société impie. Exemple qui fait voir que tous ceux qui s'unissent avec les schismatiques contre les prélats de l'église, souffriront la même peine qu'eux, parce qu'ils sont coupables de la même faute [2]. »

Enfin, dans la lettre que j'ai déjà citée, & dont je répete ici les paroles, parce qu'il im-

---

[1] L. de Unit. eccl., p. 260.
[2] Epist. 76 ad Magn., p. 211.

porte de ne les pas perdre de vue, il s'exprime de la ſorte : « Je ſuis obligé, mes très-chers freres, de vous avertir d'ici de ne pas croire les diſcours trompeurs & pernicieux de ces gens-là, & de ne prendre pas les ténebres pour la lumiere, la nuit pour le jour, le poiſon pour le remede, & la mort pour la ſanté. Gardez-vous d'avoir aucun commerce avec ces hommes........ Que perſonne, mes freres, ne vous détourne des voies du Seigneur ; que perſonne ne vous arrache à l'évangile de Jeſus-Chriſt, puiſque vous êtes chrétiens. Que perſonne n'enleve de l'égliſe les enfans de l'égliſe. Que ceux qui ſe ſont voulu perdre ſe perdent tout ſeuls ; que ceux qui ſont ſortis de l'égliſe demeurent ſeuls hors de ſon enceinte..... Retirez-vous d'avec ces gens-là, je vous en prie, & ſuivez les conſeils que nous vous donnons, nous qui offrons à Dieu tous les jours pour vous des prieres continuelles, & qui lui demandons ſans ceſſe qu'il rende une paix parfaite à cette bonne mere & enſuite à ſes enfans. Joignez vos prieres à nos prieres, & vos larmes à nos larmes. Fuyez les loups qui veulent ſéparer les brebis d'avec le paſteur.... Mais s'il y a quelqu'un qui ſe retire avec Féliciſſime & ceux de ſa cabale, & s'unit à cette faction, qu'il ſache qu'il ne pourra plus communiquer avec les évêques & le peuple de Jeſus-Chriſt [1]. »

Pénétrés de ces principes, les catholiques de tous les temps eurent en horreur ceux qui s'établiſſoient paſteurs contre les loix de l'égliſe ; ils les fuyoient pour ne point communiquer avec eux ; ils s'éloignoient des temples où ils avoient coutume de ſe raſſembler & ſe privoient des ſacrements.

[1] Epiſt. 40 ad pleb., p. 76 & 77.

« Grégoire (évêque intrus d'Alexandrie) obſervoit les miniſtres ſacrés avec une telle rigueur, dit Fleury, que plusieurs particuliers, qui ſe trouvoient en danger, ne pouvoient recevoir le baptême, & les malades étoient privés de conſolation ; ce qui leur étoit plus amer que la maladie : mais ils aimoient mieux s'en paſſer que de recevoir la main des ariens ſur leurs têtes [1]. »

« George (auſſi évêque intrus, ſucceſſeur de Grégoire) entra à Alexandrie pendant le carême, & commença ſes violences à la fin de pâque. Le peuple catholique abandonna les égliſes, & s'aſſembla ce ſaint jour & les dimanches ſuivants dans un lieu déſert près le cimetiere [2]. »

Les ennemis de S. Jean Chryſoſtome avoient oſé, comme je l'ai rapporté plus haut, le dépoſer & mettre à ſa place le prêtre Arſace. Mais les catholiques, obſerve Fleury, tenant toujours S. Jean Chryſoſtome pour leur véritable paſteur, ne vouloient point communiquer avec Arſace [3] »

S. Antoine étant venu à Alexandrie à la priere des évêques & de tous les fideles pour s'oppoſer à la ſéduction des ariens, il ne voulut point communiquer avec ceux-ci, & engagea les catholiques à en uſer de même à leur égard. « N'ayez, diſoit-il, aucune communication avec les impies ariens [4]. »

Huneric ayant nommé un évêque arien pour remplir le ſiege d'une ville maritime d'Afrique, la plupart des habitants s'embarquerent pour

[1] Hiſt. eccl., l. XII, n°. 14.
[2] Ib, l. XIII, n°. 31.
[3] Hiſt. eccl., l. XXI, n°. 39.
[4] Ib., l. XI, n°. 41.

chercher

chercher ailleurs un paſteur catholique ; les autres s'enfermerent dans leurs maiſons. Les habitants de Samoſate n'eurent pas moins de courage ; ils refuſerent ſi conſtamment, depuis le premier juſqu'au dernier, d'avoir la moindre communication avec un évêque arien qu'on leur avoit donné, qu'ils l'obligerent de quitter ce ſiege [1].

Nous avons encore un bel exemple de cette conduite dans ce que S. Ambroiſe rapporte de ſon frere S. Satyre. Ayant échappé d'un naufrage par un miracle de la divine euchariſtie qu'on lui avoit attachée au cou, il réſolut de ſe faire baptiſer au plutôt. Il fit donc venir l'évêque du lieu, & lui demanda s'il étoit dans la communion des évêques catholiques, c'eſt-à dire, dans celle de l'Egliſe de Rome. Mais l'égliſe de ce lieu étoit dans le ſchiſme, car Lucifer s'étoit ſéparé de notre communion. Satyre, plein de foi & de confiance, aima mieux s'expoſer à courir ſur mer de nouveaux dangers, ſans avoir été baptiſé, que de recevoir ce ſacrement de la main d'un lucifſérien ſchiſmatique (2). »

Le Néophyte. Voulez-vous dire, Monſieur, qu'on s'adreſſeroit ſans aucun fruit aux intrus dans les cas de néceſſité comme celui de la mort ?

Le Miſſionnaire. Il ne faut pas raiſonner, Monſieur, du cas de mort comme des autres. L'égliſe, toujours attentive à pourvoir aux beſoins de ſes enfants, autoriſe même les miniſtres qui ſont ſéparés de ſon ſein à leur porter les ſecours qu'ils ne peuvent recevoir d'ailleurs ; mais, hors cette néceſſité, on ne doit ni recevoir d'eux les ſacrements ni communiquer en rien avec eux dans leurs fonctions ſpirituelles. Telle eſt la regle que tous les premiers paſteurs ont tracée à leur dio-

---

[1] Victor, l. III.
[2] S. Ambr. de Exceſſu fratris ſui, t. 2, pag. 1127.

céfains, & c'eft ce que fignifient auffi ces paroles du bref du pape Pie VI aux évêques, au clergé & au peuple de France, en date du 13 avril 1791 : *Evitez tous les intrus évêques & curés, de forte que vous ne communiquiez en rien, particulièrement dans les chofes du falut, & que vous écoutiez la voix de vos pafteurs légitimes* (1).

Le Néophyte. Encore une fois, Monfieur, pourquoi eft-il défendu de communiquer dans les chofes faintes avec les pafteurs intrus? Il confervent le même culte & adminiftrent les mêmes facrements.

Le Miffionnaire. Par une raifon qui eft toute fimple, c'eft que, n'étant pas envoyés par l'églife, ils n'ont aucune jurifdiction fur les ames, & ne peuvent dès-lors les conduire au port du falut. Au dehors ils reffemblent à de vrais miniftres de l'églife, ils en rempliffent toutes les fonctions; en un mot on peut dire d'eux ce que S. Auguftin difoit des fchifmatiques de fon temps : *Ils ont confervé les facrements hors de l'églife, &, comme dans une guerre civile, ils arborent contre nous nos propres étendards* (2). Voilà ce qui fait illufion à la plupart des fideles. Cependant ~~qu'on~~ ne s'y trompe pas! car, felon S. Cyprien, *généralement tous les hérétiques & les fchifmatiques n'ont aucun droit ni aucun pouvoir.* (3) *Ils ne nettoient pas les hommes, mais ils les fouillent encore davantage; ils ne purifient pas leurs crimes, mais ils les accroiffent* (1). Quelle raifon donc n'a-t-on pas, Monfieur, de fuir des guides qui font fans

(1) Invafores omnes, five epifcopi five parochi appellentur, ita devitate, ut nihil cum illis fit vobis commune, præfertim in divinis, aufcultantes affidue legitimorum voces ~~paftorum~~. (Pag. ultima.).

(2) De Baptif. contr. Donat., l. I, c. 8.

(3) Epift. 76 ad Magn., p. 208.

(4) De Unit. eccl, , p. 256.

miſſion, ſans pouvoir & qui ne peuvent qu'égarer ! &, puiſqu'il n'y a de ſalut à eſpérer que par les graces ſurnaturelles dont J. C. a confié le dépôt à ſon égliſe, n'eſt-ce pas ſe perdre infailliblement, que de ſe ranger ſous la conduite d'aveugles, que non ſeulement elle n'a pas envoyés, mais même qu'elle déſavoue & qu'elle rejette ?

Le Néophyte. Eſt-il donc bien vrai, Monſieur, qu'écouter des ſchiſmatiques ce ſoit expoſer ſon ſalut ? cela n'eſt-il pas outré ? Comment ſe perſuader que, parce qu'on a recours à des paſteurs rejetés par l'égliſe, on riſque de ſe damner, ſi d'ailleurs on eſt fidele à tous ſes devoirs ?.

Le Miſſionnaire. Ce principe, qui vous paroît outré, Monſieur, ſuit pourtant naturellement de ceux de la foi. Il n'y a perſonne qui ne ſache qu'on ne peut ſe ſauver hors de l'égliſe : mais reconnoître les miniſtres déſavoués par elle, c'eſt ſortir de ſon ſein. On ne lui appartient qu'en obéiſſant à ceux qu'elle met à la tête du troupeau. *Si quelqu'un ſuit ceux qui ſe ſéparent de l'égliſe*, dit S. Ignace martyr, un des plus anciens témoins de la tradition, *il ne ſera point héritier du royaume de Dieu* (1). Le catéchiſme enſeigne que *l'égliſe eſt l'aſſemblée des fideles, qui ſous la conduite des paſteurs légitimes, ne fait qu'un même corps avec Jeſus-Chriſt.*

Et que ceux qui marchent dans les voies du ſchiſme ne ſe raſſurent pas ſur la régularité de leur conduite ! J'en appelle à des témoignages qu'on ne récuſera pas.

Voici comment s'exprime à ce ſujet S. Cyprien : »Quels qu'ils ſoient & quelques perfections qu'ils aient, ceux-là ne ſont point chrétiens qui ne ſont point dans l'égliſe de J. C. Ceux qui n'ont point

(1) Epiſt. ad Philadelph.

conſervé l'union eccléſiaſtique ont perdu même tous les mérites qu'ils pouvoient avoir d'ailleurs (1) »Quand ils ſeroient traînés au ſupplice pour la confeſſion de la foi de J. C., cette tache ne peut être lavée par leur ſang. Ils ont beau être expoſés au feu ou aux bêtes ce ne ſera pas la couronne de leur foi, mais la perte de leur perfidie ; ce ne ſera pas une mort glorieuſe, mais un déſeſpoir. Un homme de la ſorte peut être tué, mais il ne peut être couronné (2). »

S. Auguſtin parle de la même maniere des ſchiſmatiques : « Il eſt évident qu'il ne leur ſert de rien de garder la virginité, de donner l'aumône & de faire les autres bonnes œuvres qui ſont louées dans l'égliſe, puiſqu'ils déchirent l'unité, cette robe de la charité (3) ». « Quiconque, dit-il encore, ſera ſéparé de l'égliſe catholique, quoiqu'il croie mener une bonne vie, pour ce crime unique de s'être ſéparé de l'égliſe de J. C., n'aura point de part à la vie : & que la colere de Dieu demeure ſur lui (4). »

S. Fulgence n'eſt pas moins clair : « Tenez ferme & ne doutez nullement que tout hérétique & ſchiſmatique, ſi, avant la mort, il n'eſt réuni à l'égliſe catholique, quelques aumônes qu'il faſſe, quand même il verſeroit ſon ſang pour J. C., ne peut obtenir le ſalut (5). »

S. Chryſoſtome enchérit encore : » Rien n'irrite tant la colere de Dieu que la diviſion avec l'égliſe, en ſorte que, quand nous aurions fait une infinité de bonnes œuvres, ſi nous diviſons l'unité, nous ne mériterons pas des ſupplices moins rigoureux qu'en ont mérité les bourreaux qui ont

(1) Epiſt. 52, pag. 100.
(2) L. de Unit. eccl. Idem apud S. Pacian., Ep. 2, ad Sympor.
(3) De Fide cath.
(4) Epiſt. 152.
(5) De Fide ad Petr. diac., c. 39.

percé le propre corps de notre Seigneur (1). «

C'eſt ſur ce même principe que S. Eulalius, évêque de Syracuſe, diſſuada S. Fulgence de continuer le voyage qu'il avoit entrepris pour ſe conſacrer à la pénitence dans les déſerts de la Thébaïde. » Mon fils, lui dit ce ſaint vieillard, je loue votre courage ; mais il eſt impoſſible de plaire à Dieu ſans la foi ; & les terres où vous allez habiter, un malheureux ſchiſme les a ſéparées de la communion de S. Pierre. Tous ces moines dont on vante les auſtérités, vous ne pourrez communiquer avec eux ni en recevoir les ſacremens. Que vous ſerviroit d'affliger votre chair par les jeûnos, ſi vous ne pouvez nourir votre ame. Retournez, mon fils, de peur que le deſir d'une vie plus parfaite ne vous expoſe au danger de perdre la foi (2). »

Le Néophyte. J'éprouve dans ce moment, Monſieur, le plus cruel des embarras : ſi je m'attache aux paſteurs conſtitutionnels, il eſt prouvé que j'expoſe évidemment mon ſalut ; ſi je les fuis comme je le dois, je vais être dans un abandon qui ne me permettra pas de l'opérer.

Le Miſſionnaire. Ne vous découragez pas, Monſieur. Le ſchiſme qui déſole la France eſt, il eſt vrai, un grand châtiment que Dieu nous inflige ; mais il ne laiſſe pas ſans eſpérance & ſans reſſource ceux qui demeurent attachés à l'égliſe catholique, & qui veulent ſincérement ſe ſauver. Puiſons dans les peres les ſentimens que vous devez avoir dans les circonſtances où vous vous trouvez. Ecoutons d'abord Saint Cyprien.

« Il y a véritablement, dit-il, des prévaricateurs & des traîtres qui commencent à s'élever contre l'égliſe & à vouloir ébranler la foi & la vérité : mais

(1) De Epiſt. ad Ephes., homel. 112.

(2) Vit. S. Fulg. ab ips. diſcip. ſcrip., apud Bolland. 1 januar., c. 12.

il en reſte pluſieurs qui conſervent la pureté de la religion, qui ne ſe donnent qu'à Dieu ſeul comme à leur ſouverain Seigneur, & qui, bien loin de s'affoiblir par la perfidie des autres, en prennent ſujet au contraire d'en être plus forts & plus vigilants (1). »

« Que perſonne ne s'imagine que les bons puiſſent ſortir de l'égliſe. Le vent n'emporte point le froment, & un arbre bien enraciné n'eſt point arraché par la tempête ; il n'y a que la paille légere qui ſerve de jouet aux vents, & que les arbriſſeaux qui cédent à la violence des tourbillons..... Que la perfidie des autres ne vous ébranle point, mais plutôt qu'elle fortifie votre foi (2). »

« Car quoique nous croyions voir de la zizanie dans l'égliſe, cela ne doit pas ébranler notre foi & notre charité, ni être cauſe de nous en faire ſortir. Tout ce que nous avons à faire, c'eſt de travailler à nous rendre bons grains, afin que, lorſqu'on commencera à ſerrer le bon grain dans les greniers du Seigneur, nous puiſſions recueillir le fruit de nos bonnes œuvres & de nos travaux (3). »

S. Chryſoſtome, fugitif & éloigné de ſon troupeau à cauſe de l'intrus Arſace, parle ainſi dans un ouvrage qu'il compoſa pour la conſolation des fideles : « Lorſque vous voyez l'égliſe réduite à une extrémité fâcheuſe, ſes plus illuſtres membres perſécutés & tourmentés, ſon chef ignominieuſement chaſſé, ne vous laiſſez pas ébranler dès le commencement du déſaſtre, mais attendez la fin..... Soumettez-vous à l'incompréhenſible providence de Dieu ; & ne dites pas, Quel eſt le remede qu'on puiſſe apporter à nos maux

(1) Traité de l'Unité.
(2) Ibid.
(3) Epiſt. 51 ad Confeſſores.

& quand viendra-t-il? .... Glorifiez Dieu de tout, remerciez-le de tout, & ne vous ſcandaliſez de rien (1)»

Voici encore comment ce ſaint docteur écrivoit à Olimpiade dans les mêmes circonſtances: «Quand vous voyez l'égliſe aſſaillie d'un violent orage, & battue par des flots impétueux, un loup dévorant ſubſtitué à ſon vrai paſteur, un brigand furieux mis à la place de ſon légitime chef, donnez un libre cours à votre affliction: vous le pouvez & vous le devez. Un tel ſpectacle eſt ſans doute affligeant; mais ne vous ſcandaliſez pas, ne vous découragez pas, ne vous déſeſpérez pas. N'allez pas non plus courir après une ombre fugitive, ni embraſſer de vains fantômes; car les reſſources & les ſecours des hommes ne ſont que cela. Adreſſez-vous au divin Jeſus, qui dort dans la barque: réveillez-le par vos continuelles prieres: conjurez-le de commander aux vents & de calmer la mer. J'ai beaucoup prié, dites-vous, & la tempête n'eſt pas appaiſée encore! Que ce retard de Dieu ne vous engage pas à ceſſer vos ſupplications. Notre Seigneur n'a pas coutume de mettre fin à nos maux dès le commencement même: ſon pouvoir ſeroit trop peu connu, & notre patience ne ſeroit pas aſſez miſe à l'épreuve. C'eſt lorſque nos maux ſont aggravés, c'eſt lorſque nos ennemis ont épuiſé leur rage & comblé la meſure de leurs forfaits; c'eſt alors, dis-je, que Dieu paroît, déploie ſa toute-puiſſance féconde en merveilles, répand les prodiges avec une étonnante profuſion, & remet tout dans l'ordre & la tranquillité (1).»

Le Néophyte. Plus je vous ai d'obligation, Monſieur, plus je deſire vous en avoir, peu inquiet

(1) Lib. de iis qui ſcandaliz. ſunt ob perſecut. ſacerd. & populi.

(1) Epiſt. I ad Olimpiad.

268

de vous en témoigner ma très-vive reconnoiſſance : je ſais que Dieu veut bien ſe charger de ma dette, & m'acquitter envers vous. J'attends donc de votre zele, pour compléter la bonne œuvre, des regles de conduite qui me préſervent d'égarement dans la pratique.

Le Miſſionnaire. M'étant impoſſible, monſieur de prévoir les circonſtances particulieres & perſonnelles où vous vous trouverez dans les différentes époques de votre vie, je dois me renfermer dans la généralité de quelques principes.

1°. Vous ſubordonnerez à l'intérêt du ſalut vos autres intérêts, quels qu'ils puiſſent être, en lui donnant ſur eux la préférence qui ne peut ceſſer de lui appartenir.

2°. Vous ne recevrez les enſeignements de la religion que du ſouverain pontife & des évêques & paſteurs unis avec lui de foi & de ſentiment, en ſorte que vous ne croyiez qu'avec eux, & vous laiſſiez conduire par l'égliſe qui vous parlera par leur voix.

3°. En mettant à part toute vue & conſidération humaine, vous ferez choix de l'ange de paix que vous croirez devant Dieu le plus digne de votre confiance, tant par ſes talents & ſes vertus que par la conformité de ſa doctrine avec celle de J. C. & de ſon épouſe.

4° Vous aurez pour lui une ouverture de cœur iqui ne lui laiſſera rien ignorer de ce qui peut intéreſſer votre conſcience.

5°. Enfin, dans tous les embarras qui pourront vous ſurvenir, vous recourrez à ſes lumieres ; & ſi elles ne vous ſuffiſoient pas, vous concerterez avec lui le moyen de vous procurer celles qui devront vous mettre en ſureté.